

# ***PROCÈS VERBAL***

de la séance du

**JEUDI 15 NOVEMBRE 2018**

**à 18 H 30**

**au Grand Salon de l'Hôtel de Ville**

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Jeudi 15 novembre 2018 à 18 H 30**  
**au Grand Salon de l'Hôtel de Ville**

**AFFICHAGE INTÉRIEUR**

**Séance ouverte sous la présidence de Monsieur Michel HEINRICH, Maire, en présence des Conseillers Municipaux :**

Mesdames et Messieurs NARDIN, DEL GÉNINI, GRASSER, DEAU, ANDRÈS, JEANDEL-JEANPIERRE, CRAVOISY, SERIEYS, PETIT, CANTERI, ADAM, VALENTIN, CROISILLE, EYMANN, PICARD, DUMONTIER, NOEL, LIENARD, JOURDAIN, BRAUN, COURTOIS, MULLER, LABAT, BEN OMRANE, RAFIKI, SCAGLIANI, PONS, MOINAUX, BINAMÉ, ROBINOT, LEROY, LACOUR.

**EXCUSÉS :**

Mme SERIEYS (sortie point 5/3)  
M MORETTON  
Mme THIEBAUT  
Mme FRANCOIS  
M VIRY  
Mme DENINNGER-ARNOUX  
Mme ABEL

Pouvoir à M NARDIN  
Pouvoir à Mme DEAU  
Pouvoir à M PETIT  
Pouvoir à Mme JEANDEL-JEANPIERRE  
Pouvoir à M HEINRICH  
Pouvoir à M GRASSER  
Pouvoir à M BINAME

**ABSENT :**

Néant

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Monsieur Jean-Claude CRAVOISY

➤ Le Procès-Verbal de la séance du 4 Octobre 2018 est adopté à l'unanimité.

**Bon pour affichage**      **le 26 Novembre 2018**

**Le Maire,**



**Michel HEINRICH**

**1 - COMMUNICATION DE DÉCISIONS**

SANS OBSERVATIONS

**En vertu de la délibération prise par le Conseil Municipal du 29 mars 2014, complétée par la délibération du 15 décembre 2016, autorisant Monsieur le Maire à traiter les affaires énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé :**

**⇒ A l'Établissement de tarifs (alinéa 2°) :**

- Fixant le prix d'adhésion annuel et le prix des frais d'intervention dans le cadre des journées de prévention routière et des gestes de premiers secours au profit de l'Association Départementale pour les transports Educatifs de l'Enseignement Public.
- Fixant le montant de la prime décernée aux parents recevant une médaille « de la famille ».
- Fixant les différents tarifs correspondants aux prestations périscolaires pour l'année scolaire 2018/2019 pour la maison d'enfants de la Passerelle.
- Fixant le montant maximum dû pour l'année scolaire 2018/2019 par la Ville d'Épinal pour la mise en place d'actions en faveur des enfants scolarisés dans les écoles primaires avec la M.J.C de la Belle Etoile.

**⇒ À l'Établissement d'un contrat de prêt (alinéa 3°) :**

- Avec ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels, dans le cadre d'un réaménagement d'emprunts.

**⇒ A l'Établissement de marchés à procédure adaptée (alinéa 4°) :**

- Avec la Société HOUILLON REMY TP, pour des travaux de remise en état d'une canalisation gaz au centre aéré de la 40 Semaine.
- Avec la Société SARL 3B PISCINE, pour le remplacement du liner du bassin d'été du Plateau de la Justice.
- Avec les Sociétés LECLERC BERTRAND, METALLERIE GERARD, SCHWEITZER, IDEX, BATI 3000, PASQUEREAU, AB SECURITE et ID VERDE, pour divers travaux de sécurisation, pour l'école élémentaire Maurice Ravel et les écoles maternelles Luc Escande, les Epinettes, Louis Pergaud et Guilgot.
- Avec les Sociétés ACCORSI, ART ET COULEURS et P.E.S.M.B, pour divers travaux de réfection dans les écoles élémentaires Emile Durkheim et du Saut-le-Cerf.
- Avec les Sociétés AB SECURITE, MENUISERIE TRIDON et MENIL RENOV, pour des travaux de sécurisation et l'aménagement d'un espace pour le personnel à l'Hôtel de Ville.

- Avec la Société PARMENTIER FRERES, pour des travaux sur différentes parcelles en forêt communale.
- Avec la Société AB SECURITE, pour un avenant au marché de vérification et de maintenance des équipements de système de sécurité et d'incendie.
- Avec le groupement RAY, CITEOS-SDEL VOSGES, pour un avenant au marché d'enfouissement des réseaux secs de la rue Abel Ferry.
- Avec la Société CONSILIUM, pour un avenant sur la tranche optionnelle du marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'enfouissement des réseaux secs de la rue Abel Ferry.
- Avec la Société PEDUZZI TP, pour l'empierrement d'une piste de débardage de parcelles forestières au lieudit « PRE-PAXION ».
- Avec la Société SOCOSPRINT, pour différents travaux d'impression de flyers, de plaquettes, dépliants pour des actions de communication.
- Avec le groupement SUEZ SERVICES France, PEDDUZZI BATIMENTS et SUEZ EAU FRANCE, pour un avenant au marché de travaux pour la reconversion de la station de la Vierge et de l'étanchéité des réservoirs.
- Avec le Cabinet Jean CLERGET, pour des prestations topographiques.
- Avec la Société BTP INGENEERY, pour des missions de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé.
- Avec la Société PEDUZZI, pour les travaux de requalification de la rue Anatole France.
- Avec les Sociétés PARMENTIER FRERES, LAPORTE ET FILS, BOIS ET TRAVAUX et PAWEL WOJCIECHOWSKI, pour différents travaux d'exploitation en forêt communale.
- Avec la société CPIS, pour la réfection partielle du clocher de l'Eglise de Saint-Laurent.
- Avec la Société ELIS, pour une prestation de nettoyage de vêtements de travail.

**⇒ A l'Etablissement de conventions de louage ou de mise à disposition de locaux (alinéa 5°) :**

- Au profit de l'Association EPINAL HANDBALL, pour la mise à disposition d'un appartement de type F3, sis 31 rue du 149<sup>ème</sup> RI, et d'un appartement de type F4, sis 1 place d'Avrinsart.
- Au profit de Madame Isabelle MENU-BEUCLAIR et la Société GO FORMATION, pour la mise à disposition de locaux, du 20 au 31 août 2018, situés dans la copropriété des Quatre Nations.

- Au profit de la Société JLS AUDIT CONSEIL FORMATION, pour la mise à disposition d'une salle de réunion à la Salle Interjeunes.
- Au profit de la Société WEIGHT-WATCHERS, pour la mise à disposition d'une salle de réunion à la Salle Interjeunes.

⇒ **Au règlement des honoraires d'avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts (alinéa 11°) :**

- Avec la SCP GASSMANN-PEPE-GILLES, pour le règlement d'honoraires dans le cadre de l'affaire Commune Épinal/C SAHRAOUI MAAMAR.
- Avec la SCP SYNERGIE, pour le règlement d'honoraires dans le cadre d'une étude juridique relative à diverses conventions.
- Avec la Société ALLEX, pour le règlement d'honoraires dans le cadre de mise en fourrière de véhicules en stationnement gênant ou abusif.

⇒ **À l'exercice du droit de préemption (alinéa 15) :**

- Pour déléguer l'exercice du droit de préemption urbain à l'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LORRAINE (EPFL) pour le lot n°2 d'une copropriété sise 25 rue Rualménil.

## **2 – DIRECTION GÉNÉRALE**

*Rapports M. HEINRICH*

**2/1 – Convention avec la Communauté d'Agglomération d'Épinal pour l'entretien de la Maison Romaine**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Le Conseil Municipal a approuvé la convention avec la Communauté d'Agglomération d'Épinal relative à l'entretien de la Maison Romaine, et a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante et tout document y afférent.

**2/2 – Convention avec la Communauté d'Agglomération d'Épinal pour l'entretien du stade de la Colombière**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Le Conseil Municipal a approuvé la convention avec la Communauté d'Agglomération d'Épinal pour l'entretien du stade de la Colombière, et a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document y afférent.

*Rapport M. NARDIN*

**2/3 – Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif des Vosges**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Le Conseil Municipal a approuvé l'adhésion des Communes de Vittel et de Hergugney au sein du Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif des Vosges.

*Rapports M. HEINRICH*

**2/4 – Rapport annuel de la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au sein de la collectivité**

A PRIS ACTE

Le Conseil Municipal a pris acte du rapport présentant la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au sein de la collectivité pour l'année 2017.

**2/5 – Rapport sur la situation du personnel**

A PRIS ACTE

Le Conseil Municipal a pris acte du rapport présentant la situation des effectifs au sein de la collectivité pour l'année 2017.

**3 – AFFAIRES FINANCIÈRES**

*Rapports M. HEINRICH et M. CRAVOISY*

**3/1 – Débat d'Orientations Budgétaires**

Conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a tenu un débat sur les orientations générales du Budget 2019.

A TENU UN DEBAT  
D'ORIENTATIONS  
BUDGETAIRES

*Rapport M. CRAVOISY*

**3/2 – Décision Modificative**

Le Conseil Municipal a approuvé la décision modificative au budget consistant à divers ajustements de fin d'année et notamment d'écritures comptables.

**4 – AFFAIRES TECHNIQUES**

*Rapport M. HEINRICH*

**4/1 – Compétence « gestion des eaux pluviales urbaines »**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Le Conseil Municipal a approuvé, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, le transfert, au profit de la Communauté d'Agglomération d'Épinal, de la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines ».

*Rapport M. CRAVOISY*

**4/2 – Convention de groupement de commandes**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Le Conseil Municipal a approuvé la convention de groupement de commandes avec la Communauté d'Agglomération d'Épinal pour l'acquisition d'un progiciel de gestion du protocole, et a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document y afférent.

**5 – AFFAIRES GÉNÉRALES ET ÉCONOMIQUES**

*Rapports M. NARDIN*

**5/1 – Renouvellement du dispositif de subventions pour l'aménagement de terrasses**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Le Conseil Municipal a approuvé le renouvellement de la mesure d'accompagnement visant à soutenir l'aménagement des terrasses, et a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

### **5/2 – Renouvellement du dispositif de subventions pour la rénovation des vitrines commerciales**

Le Conseil Municipal a approuvé le renouvellement du règlement d'aide aux vitrines commerciales jusqu'au 31 décembre 2021, et a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

*Rapports M. CRAVOISY*

### **5/3 – Groupement de commandes de prestations d'assurances**

Le Conseil Municipal a pris acte de la décision de l'Office du Tourisme et de sa Région concernant son retrait du groupement de commandes relatif à des marchés de prestations d'assurances.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

### **5/4 – Attribution des marchés publics de prestations d'assurances**

Le Conseil Municipal a approuvé l'attribution des marchés publics d'assurances et a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent portant sur les lots suivants :

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

- Lot n° 1 - Assurance des dommages aux biens et des risques annexes attribué à GROUPAMA GRAND EST ;
- Lot n° 2 – Assurance des responsabilités et des risques annexes attribué à la société SMACL ASSURANCES ;
- Lot n° 3 – Assurance des véhicules et des risques annexes attribué à la société SMACL ASSURANCES ;
- Lot n° 4 - Assurance de la protection juridique de la collectivité attribué à la société SMACL ASSURANCES ;
- Lot n° 5 - Assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus à la société SMACL ASSURANCES ;
- Lot n° 6 – Assurance des prestations statutaires attribué à la société CNP ASSURANCES SA ;
- Lot n° 7 – Assurance des expositions d'œuvres d'art – ouvrages rares attribué au groupement SARRE ET MOSELLE ;
- Lot n° 8 – Ce lot « assurance des cyber-risques » est déclaré infructueux car aucune offre n'a été reçue.

### **5/5 – Aménagement de la rue du Martinet**

Le Conseil Municipal a approuvé le déclassement et la désaffectation d'une portion du domaine public portant sur une partie de la rue du Martinet.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

*Rapport M. Valentin*

### **5/6 – Acquisition de la parcelle cadastrée C245 située Lieu-dit « au Ban d'Aydoilles »**

Le Conseil Municipal a approuvé dans le cadre de la transaction qui concerne les droits de préemption et de préférence respectivement prévus aux articles L.331-22 et L.331-24 du Code Forestier, l'acquisition de la parcelle cadastrée C245 située lieu-dit « Au Ban d'Aydoilles », et a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

## **6 – AFFAIRES SPORTIVES ET DE LA JEUNESSE**

*Rapport Mme SERIEYS*

### **6/1 – Versement de subventions exceptionnelles aux associations sportives spinaliennes**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Le Conseil Municipal a approuvé le versement de subventions exceptionnelles au profit des associations sportives spinaliennes suivantes :

- Enfants du Roc, pour un montant de 2.500 € ;
- Pop Fly Épinal, pour un montant de 500 € ;
- Véloce Club Spalien, pour un montant de 1.500 €.

*Rapports Mme JEANDEL-JEANPIERRE*

### **6/2 – Versement de subventions pour les colonies de vacances**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Le Conseil Municipal a approuvé le versement de subventions aux différents organismes concernés pour le séjour des enfants spinaliens en colonies de vacances pour l'Eté 2018.

## **7 – AFFAIRES SCOLAIRES**

### **7/1 – Contribution des Communes extérieures aux frais de fonctionnement pour la scolarisation des élèves à Épinal au titre de l'année 2018/2019**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Le Conseil Municipal a approuvé le montant de la participation financière pour la scolarisation des élèves extérieurs en école élémentaire et maternelle, pour l'année 2018/2019 :

#### **7/1.1 – Communes extérieures :**

- 1.933 € pour un élève scolarisé en école maternelle
- 855 € pour un élève scolarisé en école élémentaire

#### **7/1.2 – Communes de Golbey et de Chantraine (en application des accords liant la Ville d'Épinal à ces deux collectivités) :**

- 553 € pour un élève scolarisé en école maternelle ou élémentaire

## **8 – ANIMATION ET PROMOTION**

*Rapports Mme DEL GENINI*

### **8/1 – Versement de subventions**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Le Conseil Municipal a approuvé le versement de subventions d'accompagnement pour la location de salles ou matériels au Centre des Congrès au profit des associations spinaliennes suivantes :

- Association « le Courage », pour un montant de 2.723 € dans le cadre de l'organisation de la journée de présentation des objectifs de l'association qui s'est déroulée le 7 octobre 2018.
- Comité d'intérêt de Quartier Epinal Rive-Gauche, pour un montant de 1.928 € suite à l'organisation du salon des petites mains, qui s'est tenu le 28 octobre 2018.
- Bridge Club Spalien, pour un montant de 1.839 € dans le cadre d'un tournoi qui s'est déroulé les 3 et 4 novembre 2018.

### **8/2 – Versement d’une subvention exceptionnelle**

Le Conseil Municipal a approuvé le versement d’une subvention exceptionnelle à l’Association « Les Compagnons du Devoir » pour un montant de 8.000 € dans le cadre de l’organisation du 67<sup>ème</sup> Congrès National qui s’est tenu les 11 et 12 mai 2018.

ADOPTÉ A L’UNANIMITÉ

## **9 – AFFAIRES CULTURELLES**

*Rapports M PETIT*

### **9/1 – Convention avec l’Office de Tourisme d’Épinal et de sa Région**

Le Conseil Municipal a approuvé la mise en place d’une convention entre la Ville d’Épinal et l’Office de Tourisme d’Épinal et de sa Région ayant pour objet l’émission des billets des concerts organisés par l’Orchestre d’Harmonie d’Épinal.

ADOPTÉ A L’UNANIMITÉ

Madame DEL GENINI ne participe pas au vote

### **9/2 – Versement d’une subvention exceptionnelle**

Le Conseil Municipal a approuvé le versement d’une subvention exceptionnelle d’un montant de 600 € à l’association Théâtre de l’Imprévu.

ADOPTÉ A L’UNANIMITÉ

## **10 – PERSONNEL**

*Rapports Mme DEAU*

### **10/1 – Tableau des effectifs**

Le Conseil Municipal a pris acte de la modification du tableau des effectifs.

ADOPTÉ A L’UNANIMITÉ

### **10/2 – Déplacement des élus dans le cadre d’un mandat spécial**

Le Conseil Municipal a approuvé la liste des élus bénéficiant d’un remboursement au titre de leurs déplacements spéciaux.

ADOPTÉ A L’UNANIMITÉ



SERVICE : **DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES**

**CONSEIL MUNICIPAL DU : 15 Novembre 2018**

## **COMMUNICATION DE DÉCISIONS**

**RAPPORT DE Monsieur le Maire**

### **1 - COMMUNICATION DE DÉCISIONS**

**En vertu de la délibération prise par le Conseil Municipal du 29 mars 2014, complétée par la délibération du 15 décembre 2016, autorisant Monsieur le Maire à traiter les affaires énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé :**

#### **⇒ A l'Établissement de tarifs (alinéa 2°) :**

- Fixant le prix d'adhésion annuel à 10,00 € et le prix des frais d'intervention à 135,00 €, dans le cadre des journées de prévention routière et des gestes de premiers secours au profit de l'Association Départementale pour les transports Educatifs de l'Enseignement Public.
- Fixant à 120,00 € la prime décernée aux parents recevant une médaille « de la famille ».
- Fixant les différents tarifs correspondants aux prestations périscolaires pour l'année scolaire 2018/2019 pour la maison d'enfants de la Passerelle de la manière suivante :
  - Restauration scolaire au prix de 4,49 € le repas
  - Garderie périscolaire au prix de 1,92 € la séance
  - Aide de la commune pour les accueils de loisirs sans hébergement fixé à 50 %
- Fixant à 5.600 € le montant maximum dû pour l'année scolaire 2018/2019 par la ville d'Épinal pour la mise en place d'actions en faveur des enfants scolarisés dans les écoles primaires avec la M.J.C de la Belle Etoile.

#### **⇒ À l'Établissement d'un contrat de prêt (alinéa 3°) :**

- Avec ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels, dans le cadre d'un réaménagement d'emprunts.

⇒ **A l'Etablissement de marchés à procédure adaptée (alinéa 4°) :**

- Avec la Société HOUILLON REMY TP, pour des travaux de remise en état d'une canalisation gaz au centre aéré de la 40 Semaine, pour un montant de 6.172,20 € TTC.
- Avec la Société SARL 3B PISCINE, pour le remplacement du liner du bassin d'été du Plateau de la Justice, pour un montant de 9.465,60 € TTC.
- Avec les Sociétés LECLERC BERTRAND, METALLERIE GERARD, SCHWEITZER, IDEX, BATI 3000, PASQUEREAU, AB SECURITE et ID VERDE, pour divers travaux de sécurisation, pour l'école élémentaire Maurice Ravel et les écoles maternelles Luc Escande, les Epinettes, Louis Pergaud et Guilgot, pour un montant total de 81.515 € TTC.
- Avec les Sociétés ACCORSI, ART ET COULEURS et P.E.S.M.B, pour divers travaux de réfection dans les écoles élémentaires Emile Durkheim et du Saut-le-Cerf, pour un montant total de 18.426 € TTC.
- Avec les Sociétés AB SECURITE, MENUISERIE TRIDON et MENIL RENOV, pour des travaux de sécurisation et l'aménagement d'un espace pour le personnel à l'Hôtel de Ville, pour un montant total de 21.772 € TTC.
- Avec la Société PARMENTIER FRERES, pour des travaux sur différentes parcelles en forêt communale, pour un montant de 2.640 € TTC.
- Avec la Société AB SECURITE, pour un avenant au marché de vérification et de maintenance des équipements de système de sécurité et d'incendie, pour un montant total de 14.784 € TTC.
- Avec le groupement RAY, CITEOS-SDEL VOSGES, pour un avenant au marché d'enfouissement des réseaux secs de la rue Abel Ferry, pour un montant de 460.659 € TTC.
- Avec la Société CONSILIUM, pour un avenant sur la tranche optionnelle du marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'enfouissement des réseaux secs de la rue Abel Ferry, pour un montant en plus-value de 14.242 € TTC.
- Avec la Société PEDUZZI TP, pour l'empierrement d'une piste de débardage de parcelles forestières au lieudit « PRE-PAXION », pour un montant de 32.671 € TTC.
- Avec la Société SOCOSPRINT, pour différents travaux d'impression de flyers, de plaquettes, dépliants pour des actions de communication, pour un montant total de 1.238 € TTC.

- Avec le groupement SUEZ SERVICES France, PEDDUZZI BATIMENTS et SUEZ EAU FRANCE, pour un avenant au marché de travaux pour la reconversion de la station de la Vierge et de l'étanchéité des réservoirs, pour un montant en moins-value de 48.100,32 € TTC.
- Avec le Cabinet Jean CLERGET, pour des prestations topographiques, pour un montant de 48.000 € TTC.
- Avec la Société BTP INGENEERY, pour des missions de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé, pour un montant maximum annuel de 36.000 € TTC.
- Avec la Société PEDUZZI, pour les travaux de requalification de la rue Anatole France, pour un montant de 145.699 € TTC.
- Avec les Sociétés PARMENTIER FRERES, LAPORTE ET FILS, BOIS ET TRAVAUX et PAWEL WOJCIECHOWSKI, pour différents travaux d'exploitation en forêt communale, pour un montant total de 132.920 € TTC.
- Avec la Société CPIS, pour la réfection partielle du clocher de l'Eglise de Saint-Laurent, pour un montant de 5.111 € TTC.
- Avec la Société ELIS, pour une prestation de nettoyage de vêtements de travail, pour un forfait mensuel de 541 € TTC.

**⇒ A l'Établissement de conventions de louage ou de mise à disposition de locaux (alinéa 5°) :**

- Au profit de l'Association EPINAL HANDBALL, pour la mise à disposition d'un appartement de type F3, sis 31 rue du 149<sup>ème</sup> RI, pour un loyer mensuel de 450 € et d'un appartement de type F4, sis 1 place d'Avrinsart, pour un loyer mensuel de 400 €.
- Au profit de Madame Isabelle MENU-BEUCLAIR et la Société GO FORMATION, pour la mise à disposition de locaux, du 20 au 31 août 2018, situés dans la copropriété des Quatre Nations, à titre gratuit.
- Au profit de la Société JLS AUDIT CONSEIL FORMATION, pour le mise à disposition d'une salle de réunion à la Salle Interjeunes, pour un montant de 41,50 €.
- Au profit de la Société WEIGHT-WATCHERS, pour la mise à disposition d'une salle de réunion à la Salle Interjeunes, pour un montant de 88 €.

**⇒ Au règlement des honoraires d'avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts (alinéa 11°) :**

- Avec la SCP GASSMANN-PEPE-GILLES, pour le règlement d'honoraires dans le cadre de l'affaire Commune Épinal/C SAHRAOUI MAAMAR, pour un montant de 1.060,19 € TTC.

- Avec la SCP SYNERGIE, pour le règlement d'honoraires dans le cadre d'une étude juridique relative à diverses conventions, pour un montant de 576 € TTC.
- Avec la Société ALLEX, pour le règlement d'honoraires dans le cadre de mise en fourrière de véhicules en stationnement gênant ou abusif, pour un montant total de 608 € TTC.

⇒ **À l'exercice du droit de préemption (alinéa 15) :**

- Pour déléguer l'exercice du droit de préemption urbain à l'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LORRAINE (EPFL) pour le lot n° 2 d'une copropriété sise 25 rue Rualménil.

VILLE



D'ÉPINAL

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 33

Excusés : 6

Absent : 0

Adopté : à l'unanimité

### Séance du 15 NOVEMBRE 2018

*Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 8 Novembre 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,*

*Présidence de Monsieur Michel HEINRICH - Secrétaire Monsieur Jean-Claude CRAVOISY*

### CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'ÉPINAL POUR L'ENTRETIEN DE LA MAISON ROMAINE

**Le Conseil Municipal,**

Entendu le rapport de Monsieur Michel HEINRICH, Maire,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 13 Novembre 2018,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE :**

D'APPROUVER la convention de prestation de services relative à l'entretien courant des équipements transférés à la Communauté d'Agglomération d'Épinal par la Ville d'Épinal, afin d'y intégrer les prestations d'entretien de la Maison Romaine.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec la Communauté d'Agglomération d'Épinal ladite convention et tout document afférent à ce dossier.

D'IMPUTER les dépenses et les recettes correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget.



Pour extrait conforme,  
Le Maire



# VILLE D'ÉPINAL

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 33

Excusés : 6

Absent : 0

Adopté : à l'unanimité

**Séance du 15 NOVEMBRE 2018**

*Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 8 Novembre 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,*

*Présidence de Monsieur Michel HEINRICH - Secrétaire Monsieur Jean-Claude CRAVOISY*

### **CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION D'ÉPINAL POUR L'ENTRETIEN DU STADE DE LA COLOMBIERE**

**Le Conseil Municipal,**

Entendu le rapport de Monsieur Michel HEINRICH, Maire,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 13 Novembre 2018,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE :**

D'APPROUVER la convention fixant les modalités de mise à disposition de personnel au profit de la Communauté d'Agglomération d'Épinal pour l'exercice de ses compétences, concernant :

Le site du Stade de la Colombière

DE PRÉCISER que le remboursement des frais de fonctionnement des services mis à disposition s'effectue sur la base d'un coût unitaire de fonctionnement du service, multiplié par le nombre d'unités de fonctionnement utilisées dans le cadre de la mise à disposition,

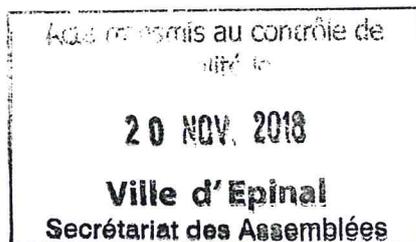
DE FIXER sur une base annuelle, le coût unitaire de fonctionnement ainsi que le nombre d'unités de fonctionnement (UF) comme suit :

Stade de la Colombière	Coût unitaire de fonctionnement	Nombre d'UF par an	Coût total
Masse salariale équipe « stades »	35 €/ heure	4.190	146.650 €
Entretien technique bâtiment	35 €/ heure	146	5.110 €
Dépenses diverses de fonctionnement			10.038 €
Eclairage public G2			3.537 €
<b>TOTAL ANNUEL</b> (base 2017)			<b>165.335 €</b>

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec la Communauté d'Agglomération d'Épinal, la convention de mise à disposition de services correspondante et tout document afférent à ce dossier.

D'IMPUTER les dépenses et les recettes correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget.

Pour extrait conforme,  
Le Maire



VILLE



D'EPINAL

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 33

Excusés : 6

Absent : 0

Adopté : à l'unanimité

### Séance du 15 NOVEMBRE 2018

*Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 8 Novembre 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,*

*Présidence de Monsieur Michel HEINRICH - Secrétaire Monsieur Jean-Claude CRAVOISY*

### SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DES VOSGES

**Le Conseil Municipal,**

Entendu le rapport de Monsieur Patrick NARDIN, Adjoint au Maire,

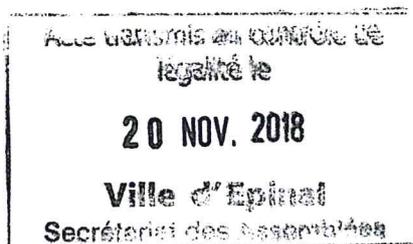
Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 13 Novembre 2018,

Vu la délibération n°09/18 du Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif des Vosges relative à l'adhésion des Communes de Vittel et de Hergugney au Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif des Vosges,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE :**

D'APPROUVER l'adhésion des communes de Vittel et de Hergugney au Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif des Vosges.



Pour extrait conforme,  
Le Maire



VILLE



D'EPINAL

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 33

Excusés : 6

Absent : 0

Adopté : à l'unanimité

### Séance du 15 NOVEMBRE 2018

*Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 8 Novembre 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,*

*Présidence de Monsieur Michel HEINRICH - Secrétaire Monsieur Jean-Claude CRAVOISY*

### RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES AU SEIN DE LA COLLECTIVITÉ

**Le Conseil Municipal,**

Entendu le rapport de Monsieur Michel HEINRICH, Maire,

Vu la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes,

Vu le décret n°2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales,

Vu l'article L. 2311-1-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 13 novembre 2018,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE :**

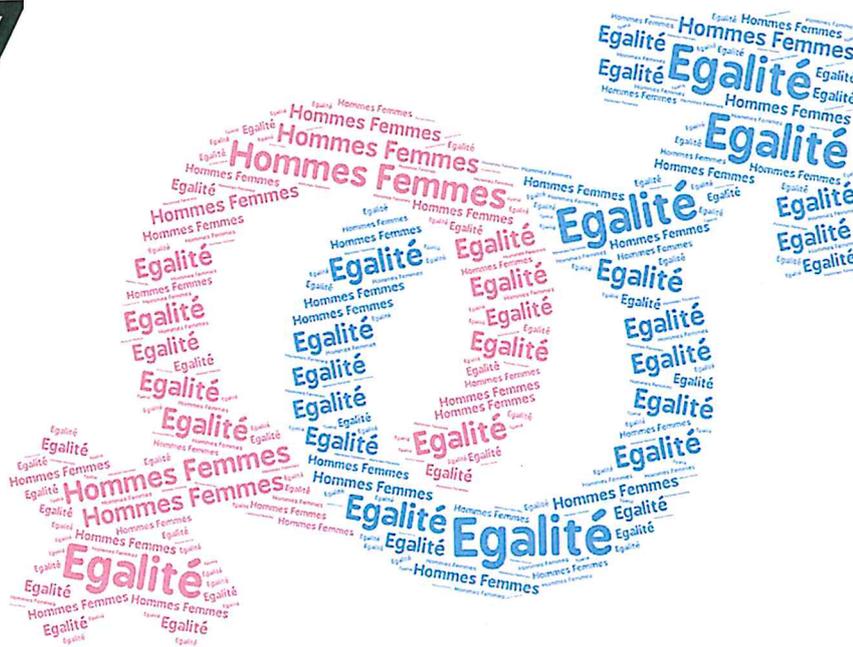
DE PRENDRE ACTE du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes à la Ville d'Épinal pour l'année 2017, tel qu'annexé à la présente délibération.



Pour extrait conforme,  
Le Maire



# RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES 2017



# SOMMAIRE

<b>1. L'emploi et l'Égalité professionnelle au sein de la Ville d'Épinal .....</b>	<b>4</b>
1.1 Analyse des effectifs de la collectivité en 2017 .....	4
A) Effectif global .....	4
B) Temps de travail.....	6
C) Filières .....	7
D) Catégorie hiérarchique .....	8
1.2 Flux au sein de la collectivité en 2017 .....	9
A) Départs de la collectivité.....	10
B) Arrivées dans la collectivité.....	10
1.3 titularisations et avancements en 2017 .....	11
A) Titularisations .....	11
B) Avancements et promotions.....	11
1.4 Rémunération des agents .....	11
<b>2. Les actions mises en œuvre en faveur de l'égalité femmes/hommes par la ville.....</b>	<b>13</b>
2.1 vers une politique égalitaire des ressources humaines.....	13
2.2 Les domaines des sports et de la jeunesse .....	14
2.3 Promotion des droits, prévention et lutte contre les violences sexistes .....	16
<b>3. Conclusion .....</b>	<b>18</b>

## RAPPEL REGLEMENTAIRE

Bien que l'égalité de droits entre femmes et hommes ait beaucoup progressé tout au long du XX<sup>ème</sup> siècle, de nombreuses inégalités persistent encore en France dans ce domaine. Un encadrement juridique a donc été imposé par le législateur, tant au niveau national qu'à l'échelle locale.

**L'article 61 de la loi n° 2014-873 du 4 août 2014** pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes prescrit aux collectivités territoriales et aux EPCI de plus de 20 000 habitants à présenter chaque année un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Cette disposition est également étendue aux Conseils Départementaux et aux Conseils Régionaux.

Le contenu et les modalités d'élaboration de ce rapport ont été précisés par le **décret n° 2015-761 du 24 juin 2015**. Le rapport doit faire état de la politique de ressources humaines en matière d'égalité professionnelle dans la collectivité (recrutement, formation, temps de travail, rémunérations, etc.). Il fixe également les orientations pluriannuelles et comporte un bilan des actions menées et des ressources mobilisées en matière d'égalité femmes-hommes. Ce rapport doit être présenté devant l'assemblée délibérante, en amont des discussions budgétaires.

# 1. L'EMPLOI ET L'EGALITE PROFESSIONNELLE AU SEIN DE LA VILLE D'EPINAL

## 1.1 ANALYSE DES EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITE EN 2017

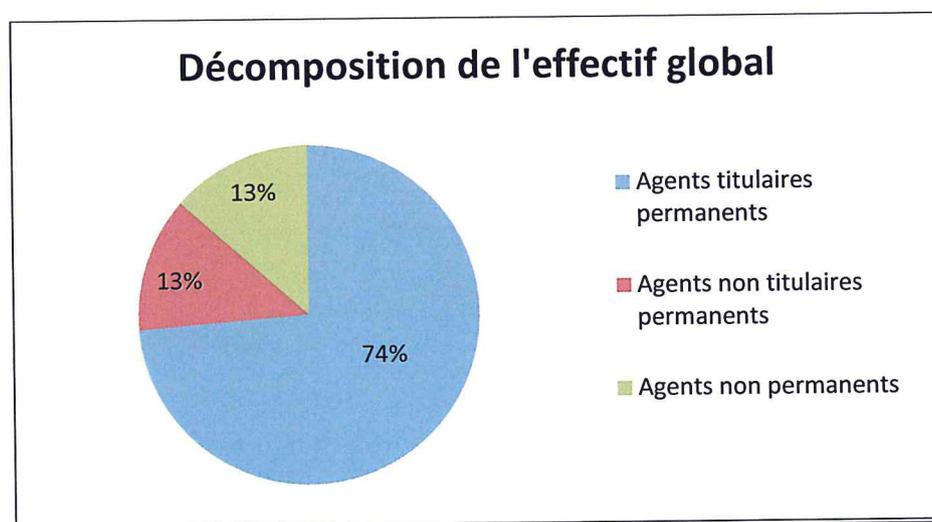
Depuis 1946, l'égalité entre les femmes et les hommes est un principe constitutionnel. L'article 1<sup>er</sup> de la Constitution de 1958 prévoit ainsi que « *la loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales* ».

Cependant, comme le constate le préambule du Protocole d'accord du 8 mars 2013 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la Fonction Publique, « *cette égalité de droits et de statut [...] reste à construire dans les faits, y compris dans la Fonction Publique. En dépit des principes prévus par le statut général des fonctionnaires, il n'en demeure pas moins des inégalités persistantes tant dans les carrières, le déroulement des parcours professionnels, qu'en matière de rémunérations et de pension.* »

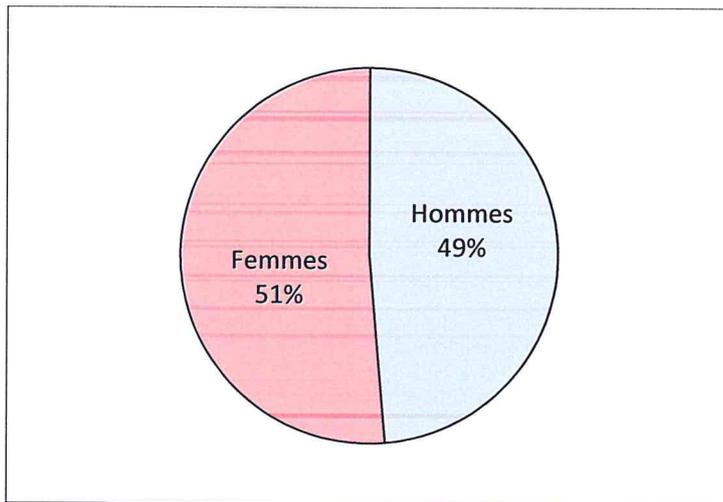
### A) EFFECTIF GLOBAL

Au 31 décembre 2017, **832 agents, représentant 746,23 ETP**, ont été recensés en position d'activité, tous statuts confondus :

- **720 agents (soit 702,04 ETP)** occupent ou ont occupé un emploi permanent. Parmi ces agents, 613 sont titulaires et 107 sont non-titulaires.
- **112 agents (soit 44,19 ETP)** occupent ou ont occupé un emploi non permanent.



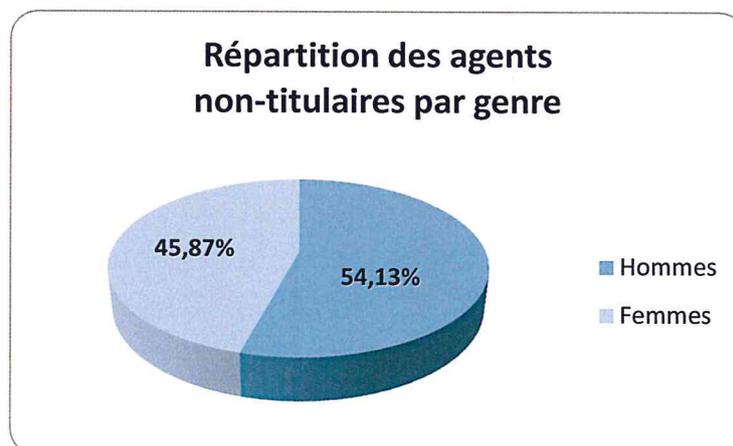
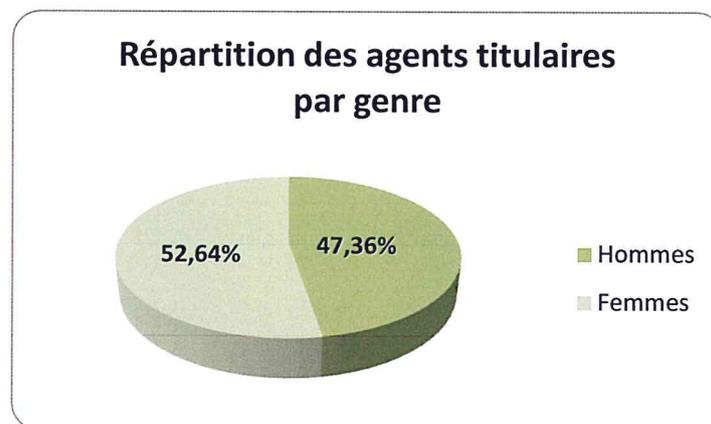
**Zoom sur les 720 agents permanents :**



En 2017, étaient employés sur un poste permanent :

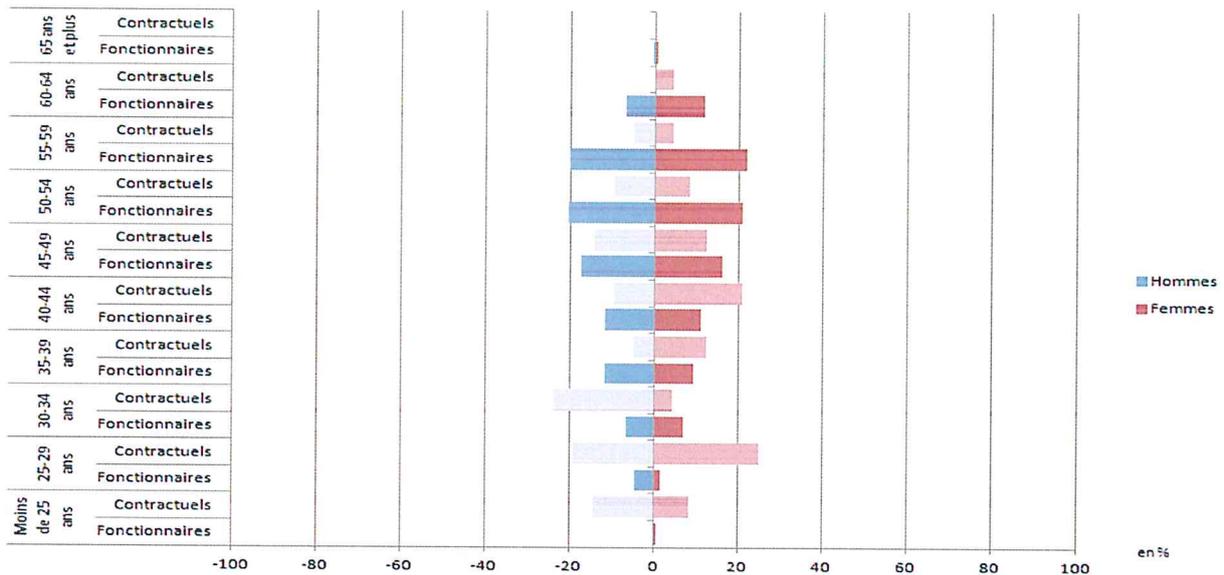
- 370 femmes ♀
- 350 hommes ♂

Il existe ainsi une parité au sein des effectifs de la Ville d'Épinal puisque les femmes représentent 51% des agents, tandis que les hommes représentent 49% de l'effectif global.



↳ Pour rappel, la Fonction Publique Territoriale compte en moyenne 62% de femmes titulaires et 71% de femmes non-titulaires.

## Pyramide des âges de l'effectif global



### A Épinal

Âge moyen des hommes : 48 ans  
Âge moyen des femmes : 47 ans

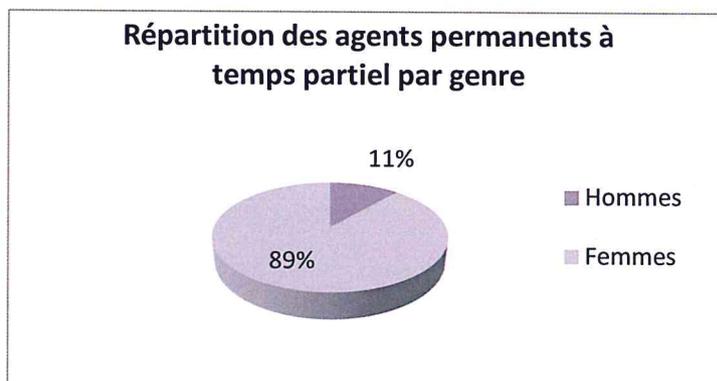
### Au niveau national en 2016 dans la Fonction Publique Territoriale

Âge moyen des hommes : 44,2 ans\*  
Âge moyen des femmes : 44,7 ans\*

\*derniers chiffres publiés

## B) TEMPS DE TRAVAIL

Au 31 décembre 2017, **44 agents permanents** occupent à leur demande un temps partiel de droit ou sur autorisation au sein de la Ville.



En 2017, étaient employés à temps partiel :

- 39 femmes
- 5 hommes

	Fonctionnaires	Contractuels
Hommes travaillant à temps partiel	5	0
<i>dont temps partiel de droit ou sur autorisation</i>	5	0
Femmes travaillant à temps partiel	37	2
<i>dont temps partiel de droit ou sur autorisation</i>	37	2

- **5 hommes (5 titulaires)**, occupant un emploi permanent, ont bénéficié d'un temps partiel en 2017. Cela représente **1,42% des agents masculins titulaires**.
- **39 femmes (37 titulaires et 2 non-titulaires)**, occupant un emploi permanent, ont bénéficié d'un temps partiel en 2017. Cela représente **10,54% des agents féminins titulaires**.

☞ Au niveau national, **22 % des femmes titulaires sont à temps partiel, contre 4 % des hommes**. Les pourcentages au sein de la Ville d'Epinal sont inférieurs à ceux de la moyenne nationale (*10,5% de femmes et 1,4% d'hommes*).

### Une meilleure articulation entre la vie professionnelle et la vie personnelle

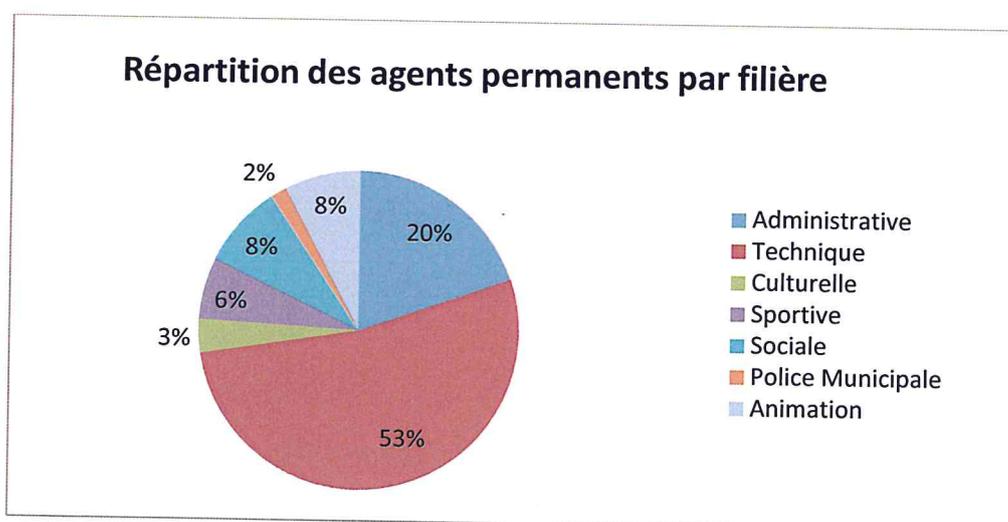
Pour une meilleure conciliation entre la vie personnelle et la vie professionnelle des agents, la Ville d'Epinal a instauré un système d'horaires fixes et flexibles pour les agents devant badger.

Une présence obligatoire des agents est ainsi requise de **9h à 11h30** et de **14h à 16h30**.

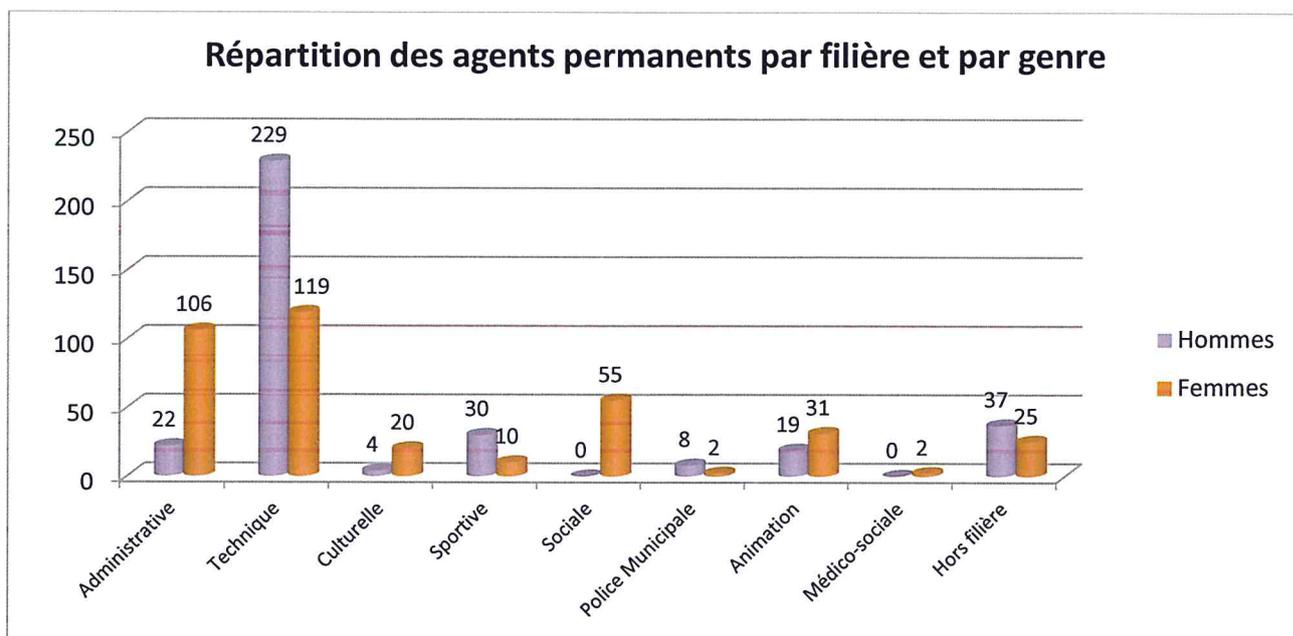
En dehors de cette amplitude, les agents de la collectivité ont la possibilité d'adapter leurs horaires en respectant toutefois les nécessités de service et les obligations d'accueil du public.

Chaque agent féminin et masculin dispose également de **6 jours d'autorisation d'absence** en cas d'enfant malade (sur justificatif).

## C) FILIERES



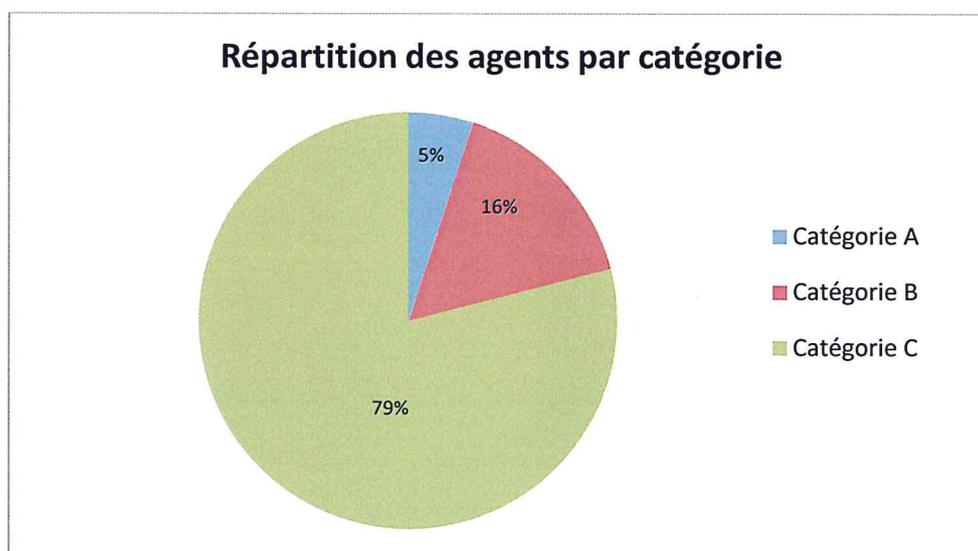
La **filière technique** représente la filière la plus importante de la collectivité, avec 341 agents titulaires et contractuels. La **filière administrative** emploie quant à elle 126 agents titulaires et contractuels.

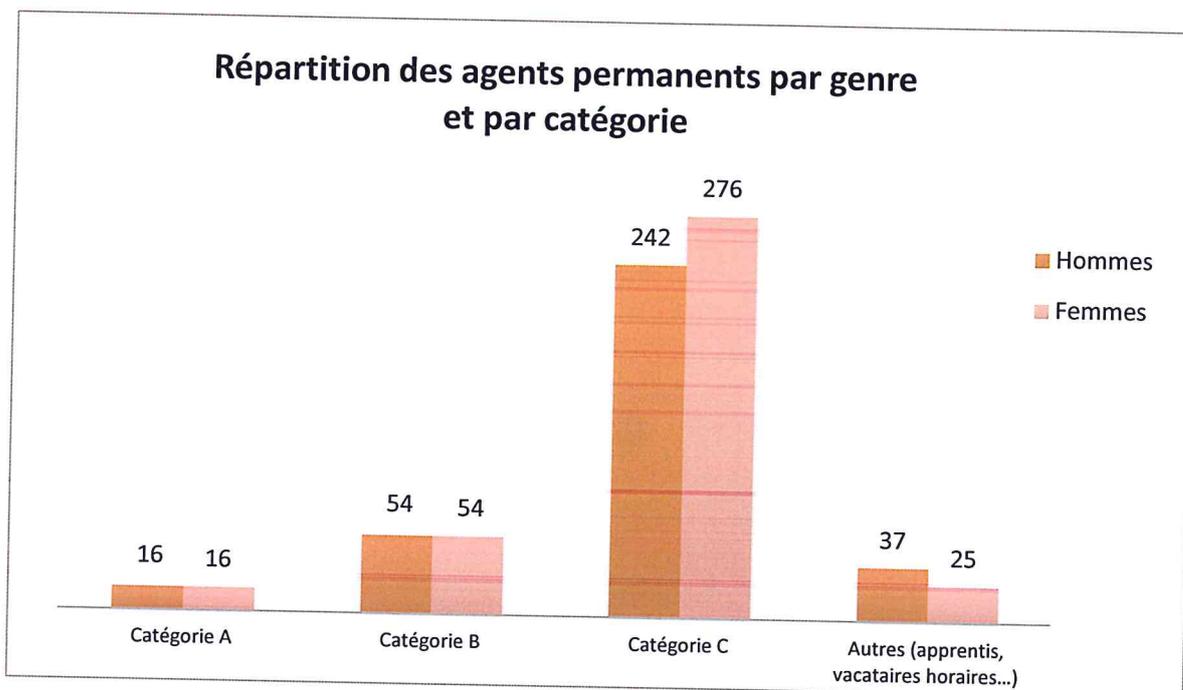


On remarque que certaines filières sont majoritairement féminines au sein de la Ville. C'est le cas notamment de la **filière sociale** qui emploie exclusivement **55 femmes**.

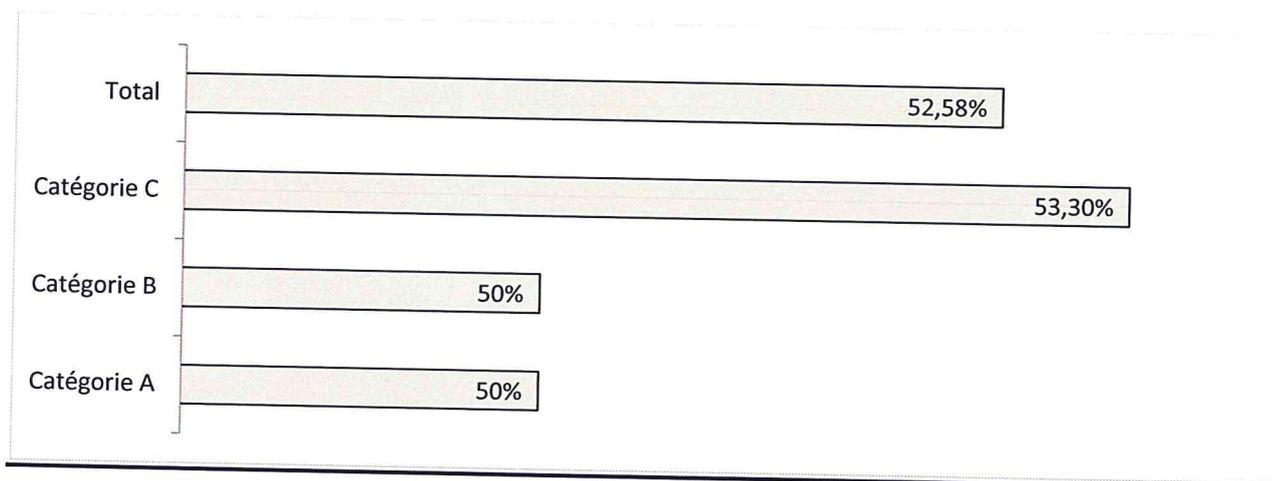
La **filière technique** recense quant à elle **229 agents masculins** et **119 femmes**. C'est également le cas au sein de la filière sportive, où les hommes sont 3 fois plus nombreux.

## D) CATEGORIE HIERARCHIQUE





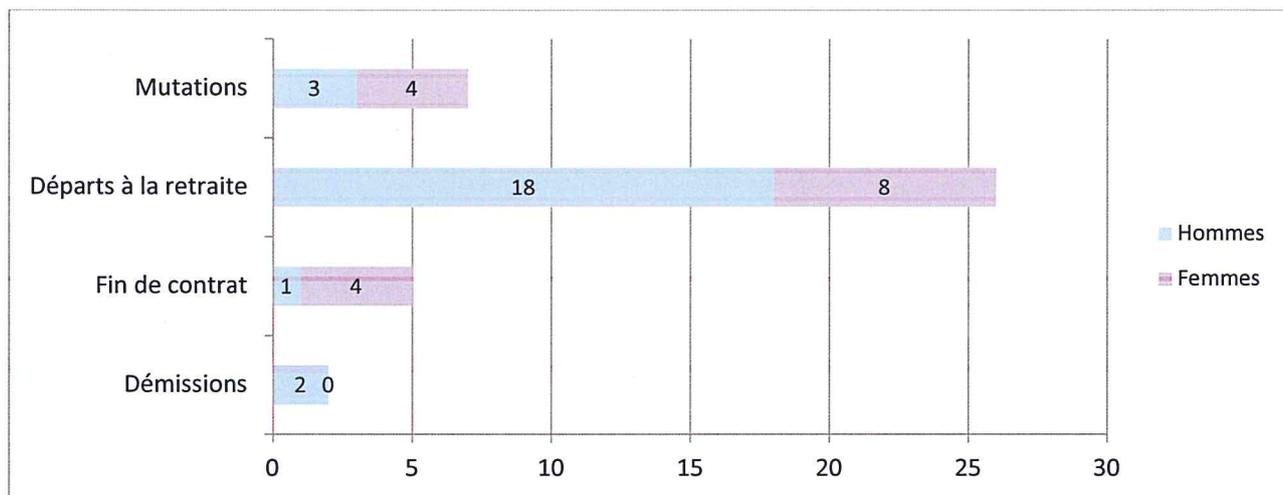
**Zoom sur la proportion de femmes employées sur un poste permanent selon la catégorie hiérarchique :**



↳ Répartition égalitaire des hommes et des femmes au sein des catégories hiérarchiques dans la collectivité

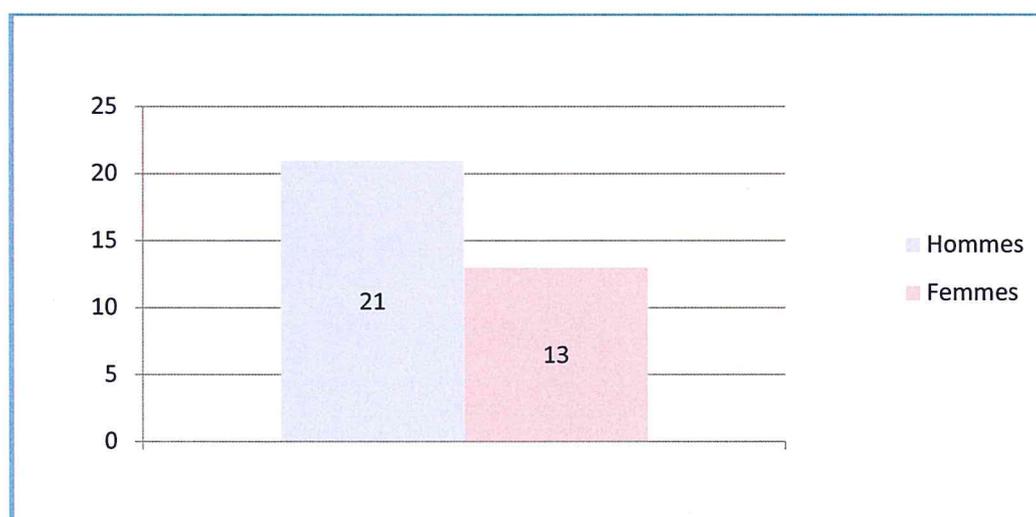
## 1.2 FLUX AU SEIN DE LA COLLECTIVITE EN 2017

### A) DEPARTS DE LA COLLECTIVITE



En 2017, on note le départ de **40 agents** parmi lesquels **16 femmes** (40%) et de **24 hommes** (60%) employés sur un poste permanent au sein de la collectivité, dont 26 départs à la retraite.

### B) ARRIVEES DANS LA COLLECTIVITE



On constate l'arrivée de **21 hommes** et de **13 femmes** dans la collectivité.

**Au cours de l'année 2017, la collectivité recense ainsi 40 départs et 34 arrivées, soit un effectif de -6 agents en moins (soit -5,53 ETP)**

## 1.3 TITULARISATIONS ET AVANCEMENTS EN 2017

### A) TITULARISATIONS

**Ont été nommés stagiaires au cours de l'année 2017 :**

- 5 hommes
- 9 femmes

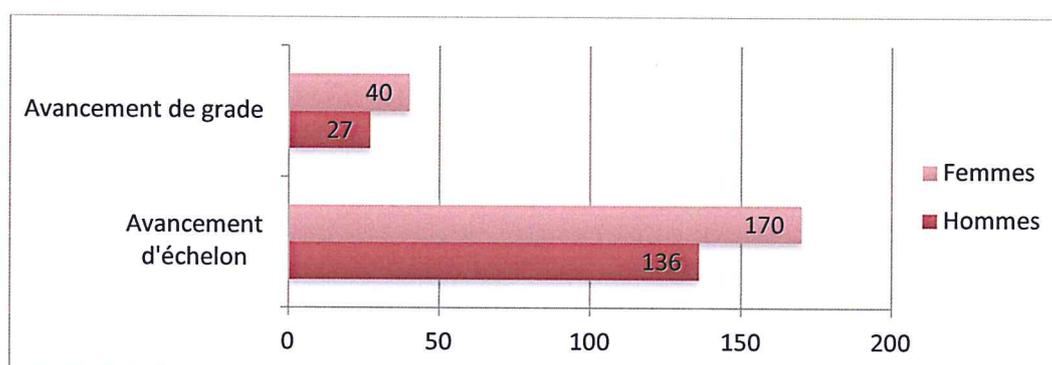
**Ont été titularisés au cours de l'année 2017 :**

- 5 hommes
- 9 femmes

**Dont titularisation dans le cadre de la loi Sauvadet du 12 mars 2012 :**

- 1 femme

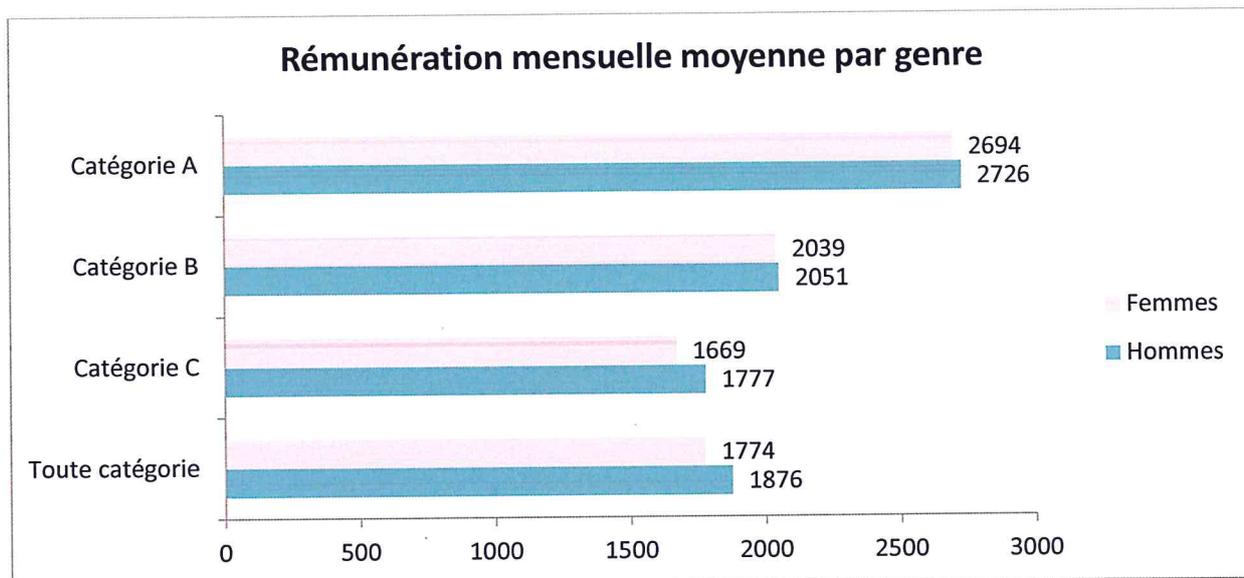
### B) AVANCEMENTS ET PROMOTIONS



136 hommes ont bénéficié d'un avancement d'échelon en 2017 (44%) contre 170 femmes (56%). De plus, 40 femmes ont bénéficié d'un avancement de grade (60%) contre 27 hommes (40%).

**56,75%** des femmes employées sur un emploi permanent dans la collectivité ont bénéficié en 2017 d'une décision d'avancement de grade ou d'échelon contre **46,57%** des hommes.

## 1.4 REMUNERATION DES AGENTS



	TBI* mensuel pour un homme	TBI* mensuel pour une femme	Pourcentage d'écart
Catégorie A	2 726 €	2 694 €	1,1%
Catégorie B	2 051 €	2 039 €	0,5%
Catégorie C	1 777 €	1 669 €	6,1%
Toutes catégories confondues	1 876 €	1 774 €	5,4%

\* *Traitement Brut Indiciaire (hors primes)*

Au 31 décembre 2017, il existe un écart de traitement indiciaire brut mensuel entre les femmes et les hommes de **5,4%**.

→ Il est à noter que cet écart de traitement brut indiciaire entre hommes et femmes s'est considérablement réduit depuis l'année dernière, passant de 12,9% à 5,4% (toutes catégories confondues)

## 2. LES ACTIONS MISES EN ŒUVRE EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES PAR LA VILLE

Les politiques locales d'égalité visent à identifier et à analyser les inégalités entre les femmes et les hommes. Il est nécessaire pour une collectivité souhaitant agir en faveur de l'égalité, de mener des actions spécifiques mais également d'intégrer de façon transversale cette préoccupation dans l'ensemble des politiques conduites.

La Ville d'Épinal est engagée dans la lutte contre les inégalités entre les femmes et les hommes dans sa collectivité à travers une politique égalitaire de gestion des ressources humaines mais également sur son territoire. Divers projets ont vu le jour dans des domaines variés tels que le sport, l'éducation, ou encore dans le domaine social.

### **2.1 VERS UNE POLITIQUE EGALITAIRE DES RESSOURCES HUMAINES**

#### **Charte locale pour la diversité**

En avril 2006, la ville d'Épinal a été la première collectivité de Lorraine à signer la Charte pour la Diversité aux côtés de 26 autres signataires (entreprises, associations...) afin de témoigner son engagement en faveur de la diversité culturelle, éthique et sociale au sein du personnel municipal.

Des mesures concrètes ont ainsi été mises œuvre pour garantir cette diversité notamment au sein de la Direction des Ressources Humaines. **Ainsi en termes de recrutement, la collectivité s'engage à garantir la transparence et à communiquer largement de manière à recueillir des candidatures variées.**

Lorsqu'un recrutement externe est validé, l'annonce est systématiquement diffusée sur le site de la collectivité et transmise pour diffusion au centre de gestion, à Pôle Emploi, à la Mission locale, à Cap Emploi, au service « jeunes prêts à bosser » du Conseil Général. La présélection s'effectue par 2 personnes au minimum (personne chargée du recrutement et responsable de service et /ou directeur de service).

Par ailleurs, le jury de recrutement est toujours composé de 3 personnes minimum (élu, chargé du recrutement, chef de service et/ou directeur de service).

## Formation relative aux actions de lutte contre les discriminations liées au genre et à l'origine dans le domaine de l'emploi

Deux de nos agents de la direction des ressources humaines ont suivi une formation relative aux actions de lutte contre les discriminations liées au genre dans le domaine de l'emploi dispensée par l'Institut Ethique & Diversité de Paris.

Cette formation avait pour but de construire collectivement une démarche d'ensemble permettant de lutter efficacement contre les discriminations liées au genre dans le domaine de l'emploi mais aussi pour des actions plus adaptées aux pratiques professionnelles et aux spécificités de la collectivité.

### Plan régional en faveur de l'égalité Femmes-Hommes (PRSEFH)

En 2012, le Préfet de Région a convié la Ville d'Épinal à participer à l'élaboration d'un plan régional stratégique pluriannuel en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. Ce plan régional stratégique identifiait 2 priorités transversales :

- La production de données sexuées, incontournable pour une réelle visibilité des inégalités, mais également indispensable pour juger des avancées
- L'intégration de l'égalité dans la gestion des ressources humaines

À la suite de différentes rencontres à fréquence trimestrielle au sein de la Préfecture de Région, un plan pluriannuel a été élaboré et signé par les différents partenaires dont la Ville d'Épinal le 25 janvier 2013.

## 2.2 LES DOMAINES DES SPORTS ET DE LA JEUNESSE

Avec près de 80 disciplines et plus de 100 associations ou clubs sportifs rassemblant 16.000 licenciés, Épinal est l'une des villes les plus sportives de France, qui a fait le choix de promouvoir une culture plus égalitaire. Près d'un Spinalien sur deux est licencié d'un club de sport

La Ville d'Épinal a subventionné en 2017 **49 associations sportives**.

L'émancipation des femmes par la pratique sportive est également un objectif opérationnel du Contrat de Ville 2015-2020. Cet objectif a pour but d'augmenter la mixité dans la pratique sportive encadrée mais aussi dans les instances dirigeantes des associations sportives.

## Projet d'éducation à la citoyenneté par le sport

Parce que l'activité sportive est une école de vie, et fort de l'idée que sa pratique est un vecteur privilégié pour renforcer le lien social et encourager l'esprit de responsabilité, la Ville d'Épinal s'est engagée résolument dans des actions d'intégration citoyenne par le sport.

En 2016, par le biais du projet « d'éducation à la citoyenneté par le sport », la Ville d'Épinal a déployé des actions d'insertion et de citoyenneté à travers l'apprentissage et la pratique de l'activité physique et culturelle, convaincu que le sport et la culture sont des moyens de socialisation et d'éducation, pour les jeunes. « **Faire plus que du sport** » est à la fois la philosophie et le leitmotiv de la Ville d'Épinal, dans son quotidien, son organisation et ses perspectives.

Ainsi, à travers la pratique du sport et la découverte de la culture, dans un cadre structuré et selon un programme établi, la Ville d'Épinal propose des actions citoyennes intégrées dans le fonctionnement usuel de sa politique. En marge du temps scolaire, périscolaire et extrascolaire, il s'agit de proposer des « ateliers » dispensant des réflexions, des animations et des exposés interactifs reposant notamment sur quatre thématiques que sont la Citoyenneté, la **Mixité**, l'Intégration et l'Education.

Porté par des associations culturelles, sociales, sportives ou éducatives, ce projet traite entre autre par le biais de la mixité **l'égalité entre les femmes et les hommes**.

La Ville d'Épinal valorise également la pratique citoyenne par le développement d'actions d'intégration par le sport, la culture, l'éducation et le social

Ainsi, le « **trophée citoyen** » récompense les meilleurs projets relatifs à ces thématiques en attribuant un prix afin d'aider les associations spinaliennes concernées à mettre en œuvre leur projet.

## Zoom sur les Foulées Roses et les Foulées des Barbus

La troisième édition des Foulées Roses Spinaliennes a eu lieu en octobre 2018 dans le centre-ville d'Épinal, par le Comité des Vosges de la Ligue contre le Cancer.

À cette occasion, une course non chronométrée et exclusivement réservée aux femmes a été organisée, afin de favoriser le dépistage des cancers féminins. Les bénéfices ont été reversés à la Ligue contre le Cancer. Véritable succès, plus de 3500 participantes étaient présentes.

De plus, pour la première fois, le Comité des Vosges de la Ligue contre le Cancer organise également en novembre 2018 les « Foulées des Barbus », course exclusivement réservée aux hommes de tout âge, et dont les fonds seront reversés à la lutte contre le cancer de la prostate.

## 2.3 PROMOTION DES DROITS, PREVENTION ET LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES

La Ville d'Épinal a mis en place des actions pour prévenir et lutter contre les violences sexistes à différents niveaux. Ces actions répondent à des objectifs variés : la prévention des violences, leur mesure, ou encore l'organisation et le financement de l'accompagnement des victimes.

### L'intégration des femmes issues des quartiers prioritaires

Le quartier du Plateau de la Justice avec la Place d'Avrinsart, est un des quartiers prioritaires de la Ville d'Épinal. Des observations de terrain quant au fonctionnement et à la fréquentation de la place d'Avrinsart ont révélé des évolutions quant à la place des femmes issues de l'immigration.

Issues de toutes les générations, les femmes habitant dans ce quartier avaient évoqué avec les services de la ville le peu d'espace dédié aux rencontres entre femmes. Pour répondre aux attentes exprimées par ces femmes, la Ville a décidé d'accompagner les initiatives valorisant l'expression des femmes, leur visibilité dans l'espace social et la réalisation de leurs capacités.

La démarche mise en place rassemble un ensemble d'actions concrètes et à l'écoute des femmes visées, afin de créer avec elles et par elles les conditions optimales de leur intégration et de la communauté dans son ensemble.

Un véritable réseau de rencontres et d'échanges a été créé visant à :

- Briser l'isolement de ces femmes et leur permettre de sortir du quotidien
- Découvrir la réalité des institutions et de la société française en vue d'une transmission ultérieure aux enfants

La tenue des rencontres hebdomadaires a lieu chaque mardi après-midi avec une trentaine de personnes, ainsi qu'une soirée par mois rassemblant près de 90 participantes. Des sorties à vocation culturelle sont également organisées par la Ville (musées, bibliothèque, planétarium...).

### Signature d'une Convention Départementale de Télé-protection des femmes

Suite à la loi du 4 août 2014 un dispositif de télé-protection des femmes en grave danger a été mis en œuvre dans les Vosges. Ce dispositif est effectif depuis le 4 septembre 2015. Trois téléphones d'alerte sont actuellement en service, attribués et financés par l'État et par la Ville d'Épinal.

Au niveau opérationnel, le Parquet donne le Téléphone Grave Danger à la personne et le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) des Vosges est chargé de l'accompagnement des victimes. Les téléphones d'alerte sont attribués sur décision du Juge des Libertés faisant suite à une décision judiciaire à l'encontre de l'auteur des violences d'interdiction d'entrer en contact avec la victime, que ce soit dans le cadre de la mise en examen ou suite à un jugement définitif.

Ce dispositif, rassurant pour les femmes victimes, permet de contacter discrètement, en cas de danger, une plateforme au personnel formé et dédié à ce dispositif, qui alerte les services de police et de gendarmerie. En cas d'appel, la plateforme peut entendre les bruits et conversations sans se faire entendre par l'auteur et géolocaliser la victime.

Une convention départementale relative à la mise en place du Dispositif de Télé-protection Grave Danger a été signée entre le Tribunal et la Ville d'Épinal, afin de financer ces appareils de Télé-protection à destination des femmes spinaliennes.

### 3. CONCLUSION

Depuis plusieurs années, la Ville d'Épinal s'inscrit dans une démarche de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes de sa collectivité mais également de ses habitants.

En effet, les femmes représentent 51% des agents permanents recensés au 31 décembre 2017 – soit 52,6% des agents titulaires et 45,8% des agents non-titulaires.

Une répartition égalitaire est également à noter au sein des catégories hiérarchiques puisque les femmes représentent 50% des agents de catégorie A, 50% des agents de catégorie B, et 53,30% des agents de catégorie C. De plus, 56,75% d'entre elles ont bénéficié en 2017 d'une décision d'avancement d'échelon ou de grade.

Par ailleurs, la Ville d'Épinal s'engage dans la lutte contre les inégalités entre les femmes et les hommes de sa collectivité à travers la mise en place d'une politique de gestion des ressources humaines permettant pour les agents de concilier vie familiale et vie professionnelle (horaires flexibles, autorisation d'absence en cas d'enfant malade)

L'égalité entre les femmes et les hommes fait également partie intégrante des politiques publiques mis en œuvre par la collectivité. Divers projets sportifs, culturels ou sociaux ont ainsi vu le jour en 2016 et 2017 en faveur de la mixité et de la parité : « Faire plus que... ! » un projet d'éducation à la citoyenneté par le sport, le trophée citoyen, l'intégration des femmes issues des quartiers prioritaires, l'organisation de manifestations purement féminines ou masculines, ou encore la signature d'une convention départementale de télé-protection des femmes.

VILLE



D'EPINAL

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 33

Excusés : 6

Absent : 0

Adopté : à l'unanimité

### Séance du 15 NOVEMBRE 2018

*Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 8 Novembre 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,*

*Présidence de Monsieur Michel HEINRICH - Secrétaire Monsieur Jean-Claude CRAVOISY*

### RAPPORT SUR LA SITUATION DU PERSONNEL AU SEIN DE LA COLLECTIVITÉ

**Le Conseil Municipal,**

Entendu le rapport de Monsieur Michel HEINRICH, Maire,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, notamment son article 107,

Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 13 novembre 2018,

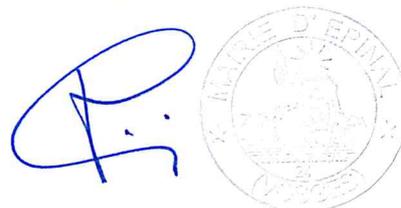
Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE :**

DE PRENDRE ACTE du rapport sur l'état du personnel de la Ville d'Épinal pour l'année 2017, tel qu'annexé à la présente délibération.



Pour extrait conforme,  
Le Maire



# RAPPORT SUR LA SITUATION DU PERSONNEL 2017



Présenté en Conseil Municipal du 15 novembre 2018

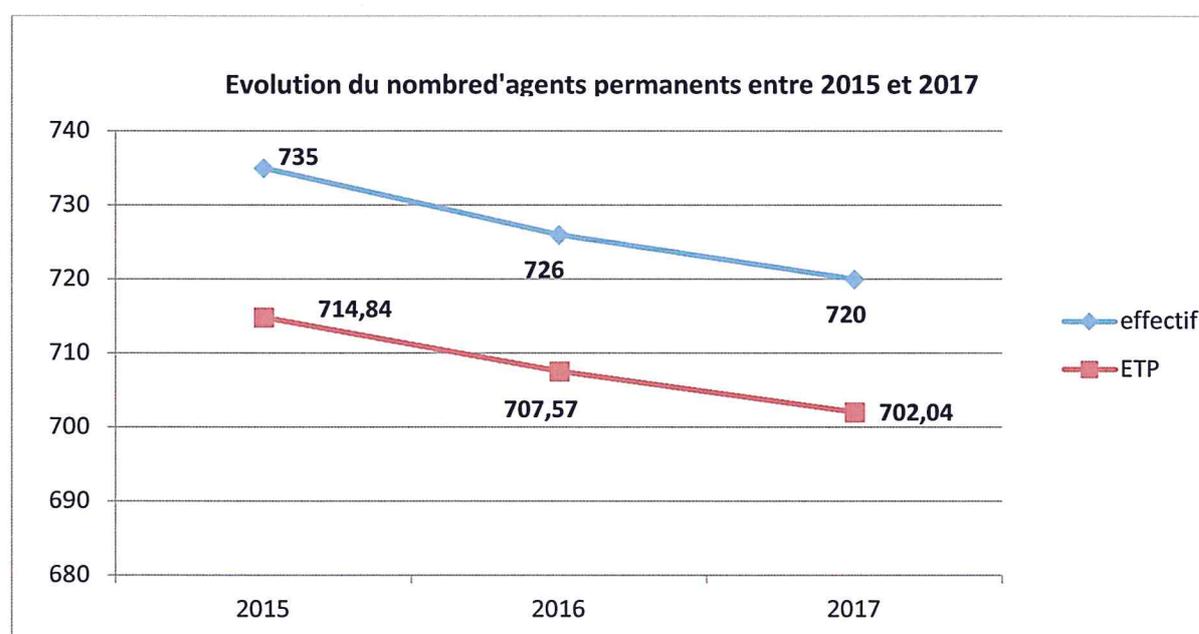
## I. ANALYSE DE L'EFFECTIF.

### 1) Evolution de l'effectif

Au 31 décembre 2017, la Ville d'Epinal comptait 832 agents soit 746.23 équivalents Temps Plein (ETP) tous effectifs confondus répartis comme suit :

- 613 fonctionnaires territoriaux (titulaires ou stagiaires)
- 107 agents contractuels
- 112 emplois non permanents (vacataires...)

Entre le 31/12/2015 et le 31/12/17 le nombre d'agent permanent est passé de 735 à 720 soit en ETP, 714.84 à 702.04.



### 2) Structure de l'effectif

#### a) Par filière / catégorie

Les effectifs de la Ville d'Epinal sont à 79 % composés d'agents issus de la catégorie C, 16 % issus de la catégorie B, et 5 % de la catégorie A.

La répartition de l'effectif par filière des agents des différentes catégories, s'articule de la manière suivante :

- Les agents de catégorie A se retrouvent majoritairement dans la filière administrative à hauteur de 57% et pour 22% dans la filière technique.

- Pour les agents de catégorie B, la structure des effectifs se concentre sur 3 filières : sportive (28%), technique (26%), et administrative (22%). Les autres filières représentées sont la filière animation (10%), la filière sociale (7%), la filière culturelle (6%), et la police municipale (1%).
- Les agents de catégorie C se répartissent de la manière suivante : technique (61%), administrative (17%). Les autres filières représentées sont la filière sociale (9%), la filière animation (8%), la filière culturelle (2%) et sportive (1%) ainsi que la police municipale (2%).

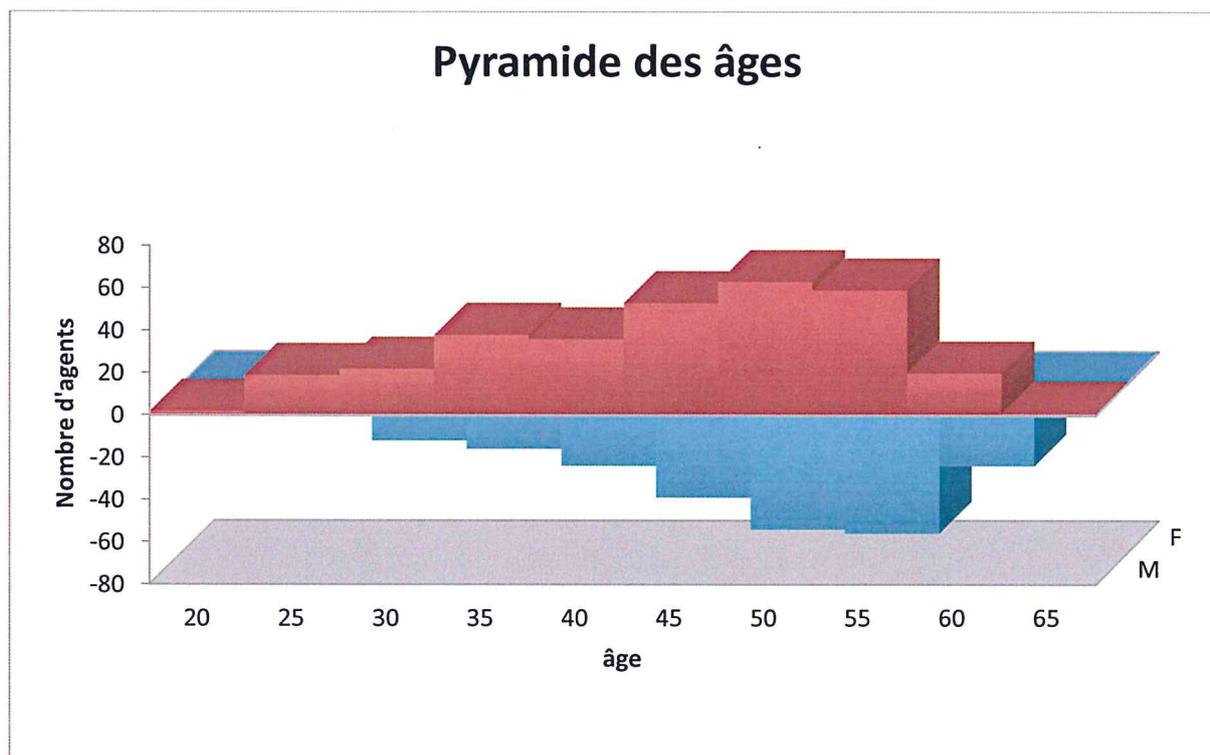
A noter, la situation d'agents non comptabilisés dans les filières définies par le statut de la fonction publique au regard du type de contrat lié à l'apprentissage (9 agents), mais également aux contrats adultes relais, et contrats aidés (23 agents).

Également, afin d'assurer un service de tutorats, la Ville emploie environ 60 agents qui n'interviennent qu'une partie de l'année et pour un nombre d'heures limitées. Enfin, et pour assurer la continuité d'un service de qualité, elle recourt à l'embauche de vacataires horaires.

### b) Par âge.

L'âge moyen des emplois permanents de la Ville d'Epinal est de 48 ans répartis comme suit :

- 48 ans pour les hommes
- 47 ans pour les femmes



La pyramide des âges de la Ville d'Epinal est en forme de champignon, c'est-à-dire que le personnel est constitué majoritairement de personnes qui partiront à moyen terme à la retraite. Cette pyramide met en exergue une forte expérience professionnelle mais nous alerte sur une perte de compétence à moyen terme.

## **II. ANALYSE DU BUDGET RH.**

---

### **1) Dépenses du personnel**

Les dépenses de personnel de la Ville d'Epinal en 2017 s'élèvent à 27 197 726 € et les recettes à 1 542 139 € portant le budget ressources humaines net de la collectivité à 25 655 586 €. Les dépenses se répartissent entre :

- la partie masse salariale pour 26 154 659 €
- les chèques déjeuner, cotisation SMACL (assurance statutaire), validation de services... pour 631 044 €
- la partie fonctionnement RH (frais de déplacement, formation...) pour 220 069 €
- la subvention versée au Comité d'Action Sociale : 191 954 €

Ainsi les principaux postes de dépenses pour la collectivité sont les suivants :

▪ Traitement brut indiciaire (titulaires)	12 783 318 €
▪ Charges sociales	7 446 866 €
▪ Régime indemnitaire	1 043 522 €
▪ Heures supplémentaires payées	263 633 €
▪ Nouvelle bonification indiciaire	171 732 €

**Pour la partie masse salariale** plusieurs éléments sont à prendre en compte :

- Hausse du SMIC de +0.6 % au 1/01/17,
- Evolution du Glissement Vieillesse Technicité (avancement de grade, promotion interne...)
- Evolution à la hausse des cotisations patronales (Cotisations CNRACL, IRCANTEC,...)
- Transfert d'une partie du régime indemnitaire en traitement brut indiciaire pour l'ensemble des agents (Transfert Prime – Point).
- Augmentation de la valeur du point d'indice de +0.6% au 1/02/17

La Ville d'Epinal poursuit l'optimisation de ses ressources par une politique forte de mobilité interne et de développement des compétences pour anticiper et accompagner ses besoins internes.

Enfin, la Ville d'Epinal soutient le pouvoir d'achat de ses agents par plusieurs actions :

- La mise en place d'un dispositif des chèques déjeuners : valeur faciale du chèque à hauteur de 5 € dont 2,50 € à la charge de la collectivité
- La collectivité participe à la garantie de maintien de salaire (Mutex) à hauteur de 4€.
- Des mesures salariales sont mises en œuvre afin d'accroître la motivation au travail et reconnaître la manière de servir des agents: octroi de primes liées au régime indemnitaire, maintien d'une dynamique autour des avancements de grade et d'échelons, notamment en direction des agents de catégorie C.

**Pour la partie « fonctionnement RH ».** Cela implique les dépenses de formation (hors cotisation CNFPT qui représentent environ 0.9% des traitements bruts), de déplacements et de médecine du travail, pour l'essentiel.

A noter que la Ville d'Epinal mène une politique de recrutement favorisant l'accès et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées : c'est ainsi qu'aucune taxe relative à l'emploi des travailleurs handicapés n'a été payée en 2017, puisque le taux d'emploi des travailleurs handicapés a été atteint soit 6% des effectifs (le taux est de 13.43% selon l'effectif au 1/01/2017).

Enfin, la Ville d'Epinal est en recherche constante d'optimisation des ressources (négociation des annonces, de l'intérim etc.).

## 2) Recettes

**Concernant les recettes,** la Ville d'Epinal veille à maximiser les gains (refacturations, contrats aidés), de subventions (Fonds National de Péréquation, Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique). Cela a ainsi permis de dégager 1 542 139€ de recettes en 2017.

Pour ce faire, un véritable suivi mensuel est réalisé au sein de la DRH ce qui permet un pilotage rigoureux des dépenses.

Toutefois, il est important de noter que les évolutions réglementaires concernant les contrats aidés occasionneront une perte de recette pour les années à venir liés aux modifications des critères d'éligibilités et de remboursements devenus plus restrictifs.

Par ailleurs, en partenariat avec la Communauté d'Agglomération d'Epinal (« CAE »), la Ville d'Epinal met en œuvre, dès que les conditions sont réunies, des mutualisations de services comme cela a été fait pour une partie des agents du service urbanisme, pour la Direction des Services Techniques ou encore pour la Direction des Ressources Humaines. Cela permet, par convention, de convenir de modalités financières et de dégager ainsi des recettes pour la Ville tout en faisant profiter la CAE de compétences existantes à la Ville d'Epinal.

### III. Gestion Prévisionnelle des Emplois des Effectifs et des Compétences

---

La Ville d'Epinal a engagé depuis plusieurs années, une démarche de gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences à travers la mise en place de fiches de poste, un entretien annuel mis à jour selon les règles en vigueur, et un suivi annuel de l'évolution des effectifs dans le cadre des départs en retraite, en lien avec les chefs de service, permettant une anticipation des départs et des besoins en recrutement.

La Ville d'Epinal mène ainsi une politique de ressources humaines active à travers :

- Un accompagnement de l'apprentissage et des stagiaires :
  - 9 apprentis ont été accueillis en 2017 par la collectivité et ce, de manière régulière depuis plusieurs années. Ils intègrent notamment le service cadre de vie et le secteur jeunesse permettant d'accompagner les jeunes dans la finalisation de leur formation et d'anticiper le renouvellement du personnel notamment à l'occasion de certains départs en retraite.
  - 219 stagiaires écoles ont par ailleurs été accueillis au sein des services de la Ville d'Epinal en 2017 sur 310 demandes traitées (année scolaire 2016-2017).
- Un effort de formation annuel est réalisé (948 jours de formation en 2017 pour 472 formations réalisées) afin de favoriser le développement des compétences des agents. Le partenaire privilégié de la collectivité est le CNFPT auprès duquel la collectivité contribue à hauteur de 0.9% de la masse salariale. Ainsi, plus de la moitié des actions de formation sont aujourd'hui conduites avec le CNFPT s'inscrivant dans la cotisation annuelle, grâce à une adaptation aux besoins de la collectivité, en favorisant les actions de formation. Viennent s'ajouter des formations payantes dispensées par des formations extérieures (pour des formations spécifiques non dispensées par le CNFPT)
- Une politique de sécurité santé et prévention ambitieuse. En effet, la DRH a intégré un conseiller de prévention dédié à ces questions ceci dans le but de permettre une mise en place d'un plan d'actions pluriannuel et une amélioration continue des conditions de travail.
- Enfin, compte tenu de l'allongement de la durée de vie au travail, la DRH se trouve régulièrement confrontée à des reclassements professionnels, notamment pour des agents occupant des postes présentant une pénibilité physique (agent chargé du nettoyage de voirie, agent chargé de l'entretien des locaux, ATSEM...). Afin de faciliter les reclassements au sein de la collectivité, la DRH développe depuis 2016 la mise en place d'immersions au sein de nouveaux services durant une période de 3 mois. Un bilan est effectué au terme de ce délai au sein duquel 3 alternatives sont envisageables :
  - Une mobilité interne au sein du service si le bilan est positif.

- Un renouvellement de la période d'immersion pour 3 mois.
- Un retour dans le processus de mobilité interne si le bilan est négatif de la part de l'agent, du nouveau chef de service et/ou des 2 parties.

La mise en œuvre de ces immersions se concrétise dans 2 cas sur 3 en moyenne par une mobilité interne.

#### **IV. Bilan des actions menées en 2018**

---

Les actions de la Ville d'Epinal de 2018 concernent le processus de Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Effectifs et des Compétences qui est engagé depuis 2017.

L'accent a également été mis sur d'autres actions :

- **Poursuivre l'optimisation des effectifs** avec la mise en place d'un audit gestion des effectifs qui a débuté en Octobre 2018 et qui se terminera en fin d'année. L'objectif est de déterminer l'effectif cible par service en tenant compte de la compétence des agents et des services à offrir aux usagers. Cela devra aboutir à un renforcement des redéploiements internes et de l'ensemble des outils de GPEEC.

- **Poursuivre la lutte contre l'absentéisme** : on note une hausse de l'absentéisme pour maladie ordinaire en 2017 avec un taux de 5,32% contre 5.22% en 2016. Plusieurs axes de travail sont ainsi développés, notamment agir sur les conditions de travail des agents via une collaboration étroite avec la médecine du travail et la poursuite des contrôles médicaux. D'autres axes de travail en lien étroit avec la GPEEC, comme l'accompagnement des agents aux changements et aux évolutions professionnels tels que la mise d'une commission de retour et de maintien dans l'emploi pour les agents ayant des problématiques de santé.

- **Poursuivre et développer une politique santé sécurité** par la mise en place d'un réseau d'acteurs internes, nommés assistants de prévention, visant à obtenir une meilleure réactivité et efficacité dans la mise en œuvre d'actions de prévention et de sensibilisation basées sur l'analyse des risques des différentes situations de travail.

- **Continuer le processus d'accompagnement des agents** en leur permettant d'accéder à des fonctions via un plan de formation exhaustif axé sur le développement professionnel, ou leur reconversion le cas échéant.

VILLE



D'EPINAL

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 33

Excusés : 6

Absent : 0

Adopté : à l'unanimité

### Séance du 15 NOVEMBRE 2018

*Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 8 Novembre 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,*

*Présidence de Monsieur Michel HEINRICH - Secrétaire Monsieur Jean-Claude CRAVOISY*

### DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

**Le Conseil Municipal,**

Entendu le rapport de Monsieur Jean-Claude CRAVOISY, Adjoint au Maire,

Vu l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L. 2311-1-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, notamment son article 107,

Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,

Vu le décret n°2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales,

Vu la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes,

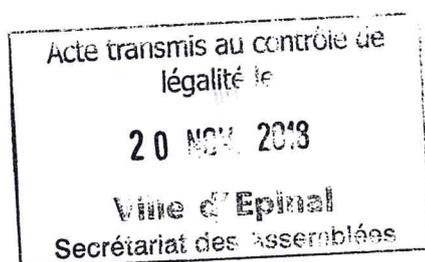
Vu la présentation préalable d'un rapport sur l'état du personnel de la collectivité au 31 décembre 2017,

Vu la présentation préalable d'un rapport concernant la situation de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de la collectivité au 31 décembre 2017,

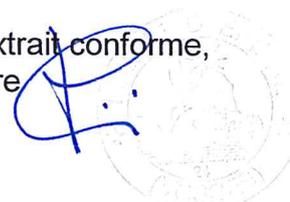
Après en avoir délibéré,

**DÉCLARE :**

Avoir tenu un débat sur les orientations générales du budget 2019, conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Pour extrait conforme,  
Le Maire



## Retranscription du Débat d'Orientation Budgétaire du 15 Novembre 2018

### **Monsieur Jean-Claude CRAVOISY :**

Les principales données à retenir sont tout d'abord, l'environnement économique des prochaines années, qui selon les données présentées dans le Projet de Loi de Finances 2019 du gouvernement, l'évolution de l'inflation serait de +1,40% en 2019 et la croissance se situerait à + 1,70 % en 2019. Coté taux d'intérêt, les Taux Directeurs fixés par la Banque Centrale Européenne sont toujours à leur niveau le plus bas depuis la création de l'Euro en 1999 et nous permettent de réaliser des arbitrages très favorables sur la gestion de nos emprunts.

#### D'abord concernant les recettes de fonctionnement

##### → Estimation des Dotations de l'Etat

- ☞ Stabilité sur la Dotation Forfaitaire Unique de la DGF qui serait alors de 6.040.000 € en 2019.
- ☞ Hausse de la Dotation de Solidarité Urbaine de 140.000 €, qui passerait à 3.760.000 € en 2019 correspondant à la progression constatée en 2018.
- ☞ La Dotation Nationale de Péréquation resterait stable à 340.000 €.

En conclusion :

Les dotations seraient de 10.140.000 €.

##### → Les Dotations de compensations comprennent quatre postes :

- a. *Les dotations de compensation de l'Etat* resteraient stables à 1.430.000 €. Elles concernent les exonérations sur les taxes d'habitation et foncière.
- b. *Les autres impôts* (Taxe sur Electricité, Taxe additionnelle sur les Droits de Mutations, Droits de Place, Taxe sur la Publicité, Taxe sur les Pylônes) seraient stables à 1.800.000 €.
- c. *Le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC)* resterait stable à 460.000 €.
- d. *L'Attribution de Compensation* versée par la Communauté d'Agglomération d'Epinal resterait stable à 10.330.000 €.

En conclusion :

Le total de ces quatre postes serait stable à 14.020.000 € en 2019.

##### → Le produit fiscal :

Il ne concerne que les impôts ménages. La hausse globale du produit fiscal serait de +1,8 %, soit 310.000 € de hausse, donc le total serait de 17.500.000 € lié à la revalorisation des bases fiscales due à l'inflation projetée sur l'année.

Le dégrèvement de Taxe d'Habitation s'établit à 30% en 2018, 65% en 2019 et 100 % en 2020 pour les contribuables avec un revenu inférieur à un seuil selon la structure du foyer précisé par la loi. La perte de la Taxe d'Habitation est prise en charge par l'Etat. Ce dégrèvement est donc inclus dans le produit fiscal.

→ Les recettes d'exploitation :

Nous prévoyons prudemment un niveau de recettes en hausse moyenne de 1,2%, en tenant compte de certains réajustements à la baisse (Exemples : fin de la location du Conseil des Prud'hommes à la Madeleine qui intervient en janvier) ou à la hausse (Exemples : nouveau marché de la Restauration Scolaire et renégociation de la DSP Crématorium).

Les recettes s'établiraient en 2019 à 7.690.000 € contre 7.430.000 € en 2018.

→ Les subventions reçues :

Il faut noter globalement une baisse de 180.000 € à hauteur de 2.050.000 € en 2019. Cette baisse provient principalement de la participation de la CAF, principal financeur en fonctionnement, au titre de la dégressivité du Contrat Jeunesse.

→ 6. Les travaux en régie

Le niveau de recettes des travaux en régie baisse de 60.000 € à 1.300.000 € en 2019.

Conclusion sur les recettes :

Les recettes augmenteraient de 470.000 € en 2019 soit un total de 52.700.000 €.

Abordons maintenant, les dépenses de fonctionnement :

→ Les Dépenses nettes de Personnel :

Il s'agit du premier poste de dépenses du Budget. Il représente 61% du total des dépenses. Avant tout arbitrage de notre part, nous subissons :

☞ D'abord, la hausse du SMIC, les variations de services, mais aussi la perte des aides sur les emplois aidés qui représentent 1,2% de hausse de la masse salariale.

☞ Ensuite, l'effet du GVT (Glissement Vieillesse Technicité) qui représentera 1,5 % à 2% de hausse de la masse salariale ;

Au total, à effectifs constants, nous pourrions subir une hausse d'au moins 740.000 € pour 2019, soit environ + 2,7 % de notre masse salariale.

→ Les Dépenses des Services :

Compte-tenu de l'inflation prévue à hauteur de 1,40 %, du transfert budgétaire de travaux d'entretien, d'investissement en fonctionnement comme vous allez le voir à la Décision Modificative qui suivra pour 360.000 €, les dépenses des services devraient mécaniquement augmenter de 580.000 € et s'établir à 13.720.000 € pour 2019.

→ Les Subventions versées :

Pour mémoire, les subventions versées aux Associations et au CCAS s'établissent annuellement à 4.190.000 €.

### → Les Frais Financiers :

La baisse historique des taux qui se maintiennent encore à leur niveau les plus bas et les arbitrages financiers réalisés pour en titrer pleinement parti, permettent de réduire les frais financiers. La charge d'intérêt est ainsi passée de 1.610.000 € en 2012 à seulement 800.000 € en 2018.

De plus, la gestion active de nos emprunts permet d'assurer une répartition équilibrée entre taux fixes et taux variables sur les prochaines années, avec notamment la mobilisation prochaine de nouveaux contrats de couverture.

Pour 2019, nous prévoyons une stabilité au niveau le plus bas à 800.000 €.

### Conclusion sur les Dépenses :

La hausse globale des dépenses serait de 1.320.000 €, dont 740.000 €, soit 56%, concernent les dépenses de Personnel. Le niveau de dépenses en 2019 serait de 46.900.000 €.

### En résumé, les données essentielles qui en découlent pour ce DOB 2019 :

Avec une hausse « naturelle » des dépenses de 1.320.000 € et une évolution globalement des recettes de 470.000 €, notre autofinancement est amené à se réduire en 2019 de 850.000 €. Dans ces conditions, l'Épargne Brute se situerait à 5.800.000 € en 2019.

### **Monsieur le Maire :**

Il ressort de cette présentation trois éléments de cadrage.

Tout d'abord concernant les recettes de fonctionnement, plusieurs paramètres ont été pris en compte en fonction des annonces du Gouvernement et du projet de Loi de Finances 2019.

Retenons qu'il n'est pas prévu de nouvelles ponctions sur la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), comme cela a été fait l'an dernier, mais principalement un gel. C'est moins douloureux qu'une baisse, cela va de soi, cela fige la DGF et ne bénéficie pas de l'inflation ; je rappelle qu'elle est estimée à + 1,80 % en 2018 et à + 1,40 % en 2019, c'est l'estimation.

Pour la réévaluation des bases je rappelle que c'est l'inflation de novembre à novembre qui est prise en compte. Aujourd'hui il se pourrait, nous avons retenus ce qui est inscrit au PLF, mais il se pourrait qu'elle soit à 2,3 ce qui ferait une évolution de 400.000, ça ferait 90.000 de plus.

C'est près de 17 Millions d'€uros de dotations qui sont perdues par la Ville sur le mandat, quand on regarde les évolutions, on constate que sur la totalité du mandat on aura une perte de dotations de 17 Millions ce qui aurait généré 25 millions de travaux. C'est très important de l'intégrer car ce sont des travaux du même montant que nous ferons en moins par rapport à l'exercice précédent compte-tenu de cette baisse des dotations, qui affecte les collectivités de façon générale.

Concernant la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU), celle-ci devrait être majorée. Au PLF l'enveloppe augmente de 90 millions il y a 250 communes éligibles nous sommes la 241<sup>ème</sup> on estime avoir la même progression que l'an passé. Nous avons donc intégré 140.000 €uros de plus dans nos prévisions sur la base de l'augmentation constatée en 2018.

Enfin, nous optimisons nos recettes nettes de fonctionnement de 260.000 €uros, grâce notamment aux négociations menées pour de gros marchés : je pense à la restauration scolaire et à la Délégation de Service Public du Crématorium, sur l'année on estime avoir au total + 470.000 €uros de recettes supplémentaires puisque la CAF le contrat qui nous lie est dégressif. Nous estimons alors nos recettes globalement à 52,70 Millions d'€uros.

Le second élément de cadrage concerne le niveau de dépenses. Il est plus difficile de les apprécier dans la mesure où il y a de nouveaux impacts. Je peux par exemple vous citer l'évolution du prix des carburants qui représente un impact sur le budget de la Ville, au minimum de 50.000 €uros sur 12 mois, quand l'inflation majore les prix des prestations et des fournitures de + 1,40 %, quand le Glissement Vieillesse Technique (GVT) et les hausses mécaniques du SMIC impactent la masse salariale de 2,7 %, nous pourrions subir une augmentation de nos dépenses de + 1.320.000 €uros portant alors le niveau global des dépenses à 46,90 Millions d'€uros. Sans embaucher tout en gardant le même nombre de salariés.

A noter, c'est nouveau mais important pour l'avenir, qu'en raison d'instructions comptables, des travaux d'entretien (comme par exemple des petits travaux d'entretien de voirie) sont, depuis 2018, comptabilisés non plus en dépenses d'investissement, mais en dépenses de fonctionnement. (Cela représentera, sur 2018 et 2019, environ 500.000 €uros).

Néanmoins, il est toujours possible à ce jour de récupérer la TVA sur ces sommes. Ce qui tend à ne plus être le cas pour l'avenir. L'inconvénient majeur c'est que cela a un impact sur l'épargne nette. Tout en sachant qu'il est nécessaire d'avoir une épargne brute plus élevée que le capital que l'on rembourse. Cela diminue mécaniquement le montant de l'épargne brute.

En conséquence de ces données de cadrage, notre épargne brute qui, je le rappelle, permet l'autofinancement pourrait encore se réduire de 850.000 €uros par rapport à l'an dernier (BP + BS 2018 à 6,65 Millions d'€uros), portant le niveau d'épargne brute à 5,80 Millions d'€uros. Il nous reste encore un mois pour améliorer cette épargne. L'effort portera sur la masse salariale, avec le non renouvellement des départs en retraite. A ce jour seulement trois départs à la retraite sont prévus.

Fonds européens, État, Région et Département sont bien évidemment sollicités pour participer aux financements de nos investissements, mais cela s'avère de plus en plus compliqué du fait de la suppression (annoncée récemment) de plusieurs fonds comme le CNDS (Centre National pour le Développement du Sport) que nous sollicitons pour nos actions en faveur du sport, en fonctionnement comme en investissement.

Comme vous le savez nous menons également une action « cœur de ville », et simultanément le FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce), pour le soutien aux commerces est supprimé. Nous restons en alerte.

Nous devons en conséquence poursuivre nos recherches d'économies de fonctionnement, optimiser nos recettes (subventions, partenariats privés) pour conserver la dynamique de nos projets pour Épinal, malgré la baisse de ces investissements. Nous subissons en effet une baisse de 3 millions de dotation par rapport à 2013. Cela se traduit par 5 millions d'investissement en moins.

Ces investissements sont nécessaires pour entretenir la voirie (2 millions sont nécessaires pour maintenir nos voiries), nos bâtiments et nos écoles, poursuivre la requalification du centre historique, continuer d'accompagner la transformation de l'offre habitat en centre-ville et accélérer, par le biais du programme Épinal au Cœur, nos actions en faveur des habitants, qu'ils soient en centre-ville ou dans les quartiers, notamment sur le secteur de Bitola/Champbeauvert, où la dynamique du PRU est lancée. On annonce 1,8 M d'€uros. On

espère que cette enveloppe sera abondée. Pour cela, je me suis rendu au club des maires pour le renouvellement urbain. Mais nous n'atteindrons jamais le niveau atteint par le premier PRU. On a une capacité d'investissement qui diminue et une aide qui baisse également considérablement. Ce qui veut dire qu'il faudra rallonger les délais pour mener à terme ce projet.

Outre ces investissements structurants, il s'agit aussi de pouvoir renouveler notre matériel et notre équipement : véhicules, mobilier dans les écoles, des dépenses courantes indispensables pour assurer le service aux Spinaliens. A ce jour il est nécessaire de terminer l'école qui se situe au Faubourg d'Ambrail, ou encore celle se situant rue Paul Emile Victor, puis commencer enfin l'école de la loge blanche.

Ainsi, sans augmenter la fiscalité, et sans réduire le volume global de nos subventions aux associations, pas d'endettements nouveaux conformément à notre engagement de mandat, nous allons poursuivre nos recherches d'économies et maintenir la dynamique des projets et des investissements pour Épinal.

A ce jour nous sommes à 5 millions d'épargne brut, cela peut générer 7 millions peut être 8 millions d'euros d'investissement. Cela n'est pas suffisant quand on sait que les demandes émanant des services et de notre volonté politique se chiffrent aux alentours de 15 millions d'euros.

Le débat d'orientation est donc ouvert.

### **Monsieur Binamé :**

Monsieur le maire, chers collègues, je ne reprendrai pas mes propos liminaires exprimés l'an passé, concernant le contenu ainsi que les modalités de transmissions des éléments d'orientation budgétaire. Force est de constater que les éléments prospectifs ne figurent toujours pas dans les documents de présentation et limitent de ce fait le débat.

Pour revenir sur le fond du débat, l'Etat n'annonce pas de ponction supplémentaire. C'est le constat de votre propre introduction à ce DOB. Nous pouvons engager sereinement ce débat en soulignant que la projection budgétaire n'est pas centrée sur une baisse des dotations budgétaires de l'Etat.

La DSU progresse de 140.000€. Les dotations sont en augmentation pour se situer à plus 10,14 millions d'euros. Nous pouvons nous en réjouir et ne pas rejeter la faute sans cesse sur l'Etat.

Les dotations de compensation sont stables par rapport à celles de 2018 à 14,2 millions d'euros. Le produit fiscal est également stable de 310.000€.

Les recettes d'exploitations sont également en hausse de 290.000€ soit 7,69 millions d'euros en 2019.

Les subventions reçues, comme vous les avez présentées tout à l'heure sont également consolidées à 2,05 millions d'euros en 2019.

Le budget en recette s'établira à 52,70 millions d'euros d'après vos prévisions. Un budget en recettes en progression sans véritable inquiétude à ce jour.

On peut en conclure que le seul enjeu budgétaire cette année relève de la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Il est nécessaire d'agir sur chaque ligne budgétaire relative aux services. En effet elles augmentent aujourd'hui de 580.000 € même s'il y a eu des impacts sur ces dernières. Nous étions arrivés d'après vous, au seuil « limite » pour préserver les services aux spinaliens.

Je m'interroge aujourd'hui sur le fait que, cette nouvelle hausse pénalise notre capacité d'autofinancement et démontre que vous ne croyez pas à vos propres mesures puisque vos propres projections budgétaires sur les années à venir, conformément au document de présentation, augmentent d'un million par an.

Quels sont les arbitrages que vous allez réaliser cette année ou que vous avez déjà réalisés pour réduire ces 30% ? Sachant que l'année dernière, elles représentaient 28% donc nous sommes en augmentation sur les dépenses réelles de fonctionnement malgré certains arbitrages ou certaines négociations comme sur les Délégations de Service Public ou la restauration scolaire.

Concernant le personnel, je vous rappelle que l'un de vos engagements était de poursuivre le redéploiement interne et de favoriser la montée en compétence ainsi que de réduire les heures supplémentaires. Malgré ceci, les dépenses de personnel sont croissantes.

L'année dernière on était à 58%, aujourd'hui à 61 % des dépenses réelles de fonctionnement. Elles sont le premier poste de dépenses budgétaire de notre collectivité et nous sommes toujours en haut des collectivités les plus dépensières.

Vous estimez, à effectifs constants, une augmentation de 2,7% pour 2018. Nous sommes au-dessus de l'année précédente où nous étions à 2,5%.

Quels sont les objectifs de performance que vous allez mettre en place pour 2019 ? Allez-vous maintenir une prévision d'augmentation de la masse salariale pour les années à venir pour arriver à la réduire ?

Avons-nous les moyens de redéployer et d'optimiser d'avantage les emplois avec l'agglomération et la Ville ? Aujourd'hui notre niveau d'investissement est devenu minimal.

Vous annoncez une épargne brute stable mais celle-ci est réduite à 5,8 millions d'euros et ne nous permet pas d'obtenir un niveau d'investissement suffisamment important. Malheureusement les années se suivent et se ressemblent, entre les discours volontaristes de réduire les dépenses et la réalité, je trouve que le fossé continu à se creuser.

### **Monsieur le Maire :**

Tout d'abord, j'aimerais que vous nous précisiez, ce que vous souhaitez avoir comme éléments prospectifs.

Concernant les dotations, le fait qu'elles soient gelées, c'est une perte lorsqu'on annonce une inflation à 1,4% ou 1,8%. En effet, les dépenses subissent cette inflation de plein fouet, comme par exemple la hausse du prix du carburant. Cette année c'est 50.000 € de dépenses en plus. Les dotations sont gelées depuis les années 2011-2012-2013 alors qu'elles commencent à baisser en 2014. Depuis ces baisses sont gelées.

Cela fait maintenant 8 ans que nous avons des dotations gelées ou qui baissent. Elles baissent au final de 33%.

Vous trouvez l'épargne insuffisante ? Moi aussi, simplement si nous ne subissions pas de baisse de dotation, l'épargne serait entre 8 et 9 millions d'euros. C'est bien cela qui est compliqué à expliquer puisque la baisse des dotations impacte fatalement et forcément l'épargne.

Nous sommes confrontés à de grosses difficultés, quand on sait que l'on a demandé de gros efforts aux services. Je vous confirme qu'il n'est pas possible de baisser davantage les dépenses.

Après 3 mois de travail sur le budget, hors masse salariale, nous sommes arrivés au bout de ce que l'on peut demander comme efforts aux services.

Maintenant si vous avez des idées, puisque c'est aussi l'objet du DOB. Faites nous des propositions de réduction des dépenses de fonctionnement des services. Si celles-ci sont bonnes, nous les prendrons en compte.

Il faut avoir à l'esprit que lorsque l'on annonce 5,8 millions d'épargne brute c'est que tout est déjà essoré (hors la masse salariale).

Vous me demandez quels objectifs nous avons en matière de masse salariale ?

Au budget 2018 on augmente de 1% cette masse, cette année nous pourrions être à 2,7% d'augmentation.

Nous souhaitons effectivement une évolution de 1% pour l'année prochaine. Si nous pouvions avoir une augmentation en dessous de ces 1% ce serait parfait ! Maintenant reste à savoir comment faire.

Je rappelle aussi, aujourd'hui vous appelez à la réduction de la masse salariale, or il n'y a pas si longtemps lors des derniers DOB, vous me reprochiez de me servir de cette masse comme variable. Il faudrait savoir ce que vous souhaitez réellement. Remarquez, c'est tout l'objet de notre politique, de vous convaincre qu'il faut réduire la masse salariale. Je le fais depuis 20 ans. De ce fait, le nombre de salarié est réduit, je suis donc ravi de vous entendre dire que je ne vais pas assez loin pour contenir cette masse salariale.

Je vous demande de me parler des éléments prospectifs que vous sollicitez. Quelles économies faire sur les services ? Je vous promets d'en prendre bonne note et de les appliquer si les idées sont pertinentes. Expliquez-moi également, comment baisser à nouveau la masse salariale. Nous sommes à 2,7% ce qui représente 740.000 € ramené à 1% cela ferait également une augmentation de la dépense.

### **Monsieur Binamé :**

Monsieur le Maire, vous me renvoyez les questions, mais je m'interroge sur le fait qu'à ce jour, nous ne sommes pas en capacité de réduire ni la masse salariale, ni les dépenses de fonctionnement. De ce fait, ce qui est annoncé depuis des années n'est pas abouti.

### **Monsieur le Maire :**

Selon le rapport de l'état du personnel, nous avons démontré que nous sommes parvenus à réduire le nombre de salariés. C'est une disposition que vous combattiez, maintenant vous me dites maintenant que je n'en fais pas assez. Les syndicats seront ravis de vous entendre. Faites-moi vos propositions. Pour ma part, je vous démontre là où nous en sommes. L'objectif d'un DOB c'est aussi de faire des propositions.

Pour le reste, je vous redemande quels éléments prospectifs vous ne disposez pas ?

### **Monsieur Binamé :**

Je ne dispose ni des engagements pluriannuels de la commune aujourd'hui et de leurs chiffres ni de leurs financements, ni des perspectives.

### **Monsieur le Maire :**

En ce qui concerne les prêts c'est simple, les éléments prospectifs sont donnés pour les prêts. C'est ne pas augmenter l'endettement de la ville. Ensuite, si vous connaissez le taux des années à venir, il faut nous les indiquer. Aujourd'hui les taux sont au plus bas par rapport à 2011 ou 2013 on économise 800.000 € d'intérêts par an. On met également en place des garanties de taux qui nous assurent que dans une certaine limite ils n'augmenteront pas trop violemment. Mais si les taux doublent et qu'ils reviennent à ce qu'ils étaient, fatalement cela coulera 800.000 € de plus à la collectivité. Malheureusement nous ne pouvons pas le maîtriser.

Aucun maire, aucun gouvernement ne peut le prévoir. Ce que l'on sait aujourd'hui, c'est que nous ne toucherons pas le capital. Si nous remboursions d'avantage le capital on diminue notre capacité d'investissement, compte tenu des taux d'intérêt bas, cela nous pénaliserait ! Aujourd'hui nous avons 800.000 € d'intérêts à financer. Si on désendette la ville d'un million

cela fait gagner 20.000 € de fonctionnement. Cela ne représente donc aucun intérêt. Le résultat serait une baisse d'investissement quand vous me reprochez déjà de ne pas investir assez...

En ce qui concerne les éléments prospectifs, je n'ai toujours pas compris.

J'attends toujours vos recommandations en matière de dépenses de service et puis des recommandations pour la masse salariale lorsque l'on comptabilise que 3 départs en retraite non remplacés.

### **Monsieur Binamé :**

Vous avez tout à l'heure évoqué les associations, il y a un gel total, vous ne répercutez pas l'inflation.

### **Monsieur le Maire :**

Tant que l'Etat baissera les dotations ou les gèlera, je suis en incapacité d'augmenter les subventions aux associations. Monsieur Binamé vous devez être schizophrène ! Vous expliquez que 5,8 millions d'euros ce n'est pas assez en épargne brute mais vous ne proposez rien en contrepartie afin d'augmenter les subventions aux associations.

Vous êtes dans tous les cas démagogue. Si j'augmente les subventions aux associations, l'épargne brute passe à 5,7 millions. Vous viendrez ensuite, vous plaindre de cette réduction. Aujourd'hui, si nous nous comparons à d'autres collectivités, notre tissu associatif est assez exemplaire. Je vous invite à regarder ce qui se fait chez nos voisins. Nous avons une volonté de maintenir cet effort au profit des associations spinaliennes, tout en étant pleinement conscient du rôle essentiel que jouent ces dernières. Une grande partie des Présidents d'associations sont conscients de nos difficultés et nous informent parfois qu'ils ont les ressources nécessaires. Bien sûr nous avons également d'autres qui seraient toujours prêts à obtenir plus de subventions. Nous souhaitons maintenir notre enveloppe aux associations et ne pas l'augmenter.

Nous les accompagnons fortement avec le pôle manifestations. Il est composé de 25 agents qui permettent l'organisation des manifestations. Je donne des exemples comme les foulées des barbues, les foulées rose, la Sainte-Fleur. C'est une ville qui est très animée. Nous mettons bien volontiers à disposition du matériel et du personnel dévoué. D'ailleurs, je reçois régulièrement des remerciements pour la qualité du service. Cela représente un véritable choix politique. Nous avons pleinement conscience que nous ne serons pas en mesure d'augmenter les subventions aux associations, en revanche nous assurons un service rare. Rapprochez-vous des communes mitoyennes pour vous en rendre compte. Cela est très apprécié. Si nous avons un tissu associatif aussi vivant et aussi dynamique c'est parce que nous apportons une aide précieuse aux associations.

J'en profite pour rendre hommage à tout ce personnel qui est dévoué au sein de ces associations. C'est un vrai bonheur de traiter avec ces gens-là. Nous avons un tissu associatif qui sait faire, ça va des associations de quartiers, culturelles, sportives, solidaires aux caritatives qui font un boulot extraordinaire. Il faut reconnaître que nous leur apportons beaucoup d'aides directes.

De plus, par le biais de leurs assemblées générales elles font figurer dans leur compte d'exploitation toutes ces aides apportées. Cela permet à leurs licenciés de prendre conscience de l'impact de ces aides de la ville.

Le chiffre donné pour les associations est bien inférieur à celui dépensé par la ville : 50% de plus. Au moins 1/3 de plus pour ce qui est indirect. On ne paye pas les salles, les services techniques. Ce n'est pas toujours su. Ça devient intéressant surtout lorsque l'on en a besoin 10 fois dans l'année.

## **Monsieur Nardin :**

Je souhaite revenir sur les baisses de dépenses de personnel. Tous les ans, on se fixe une baisse de dépense de service. On s'était fixé 12 millions d'euros. En dessous de ce seuil nous sommes obligés de supprimer des services au spinaliens. Les dépenses de services sont composées de dépenses liées (comme les DSP) qui augmentent mécaniquement tous les ans. Le reste, ce sont des dépenses sur lesquelles nous ne sommes pas en mesure d'arbitrer. Les dépenses sont composées comme suit : 70% de dépenses liées et 30% dépenses non liées.

A ce jour, nous renégocions des contrats pour faire des économies. Nous exerçons des actions sur les dépenses liées. Sur les dépenses non liées les meilleurs témoins des efforts réalisés c'est l'administration. Nous sommes presque arrivés à 12 millions pour le budget 2018. Seulement, le Compte Administratif nous révèle que nous n'y sommes pas arrivés pour toutes les raisons évoqués auparavant. Lorsque nous avons comme directive de passer les dépenses d'entretien de la voirie en dépense de fonctionnement au lieu de l'investissement, mécaniquement, cela augmente les dépenses liées. Vous ne pouvez pas dire que nous n'atteignons pas nos objectifs. Nous les atteignons en termes de maîtrise de la dépense, ainsi que sur les perspectives des crédits. Nous avons une stratégie sur notre dette. En effet, les taux sont extrêmement bas. Seulement, on annonce des augmentations de taux en 2019. Par conséquent nous souhaitons sécuriser la dette. Pour cela, on regarde nos taux variables pour les passer en taux fixes. Cela a effectivement un coût mais ça sécurise notre dette. On a profité du fait que notre dette est basée sur des taux variables. Nous sommes en train de faire de la prospective et l'on sait que les taux risquent d'augmenter.

En ce qui concerne la perspective de personnel, nous l'avons rappelé tout à l'heure, en évoquant le cabinet qui étudie les métiers de demain dans cette collectivité, c'est de la prospective.

## **Monsieur Robinot :**

Monsieur le Maire, chers collègues, depuis 4 ans nous sommes des spectateurs privilégiés. Nous sommes spectateurs du fait que, lorsqu'une idée émane d'une autre tête que celle du Maire elle est farouchement rejetée. Mais ces 4 ans nous ont permis d'observer le fonctionnement de la majorité. Chaque année, lors du DOB, il y a la présentation du budget, on nous sert la même rengaine. On nous explique que l'équilibre des comptes est toujours plus difficile et que sans le miracle de la majorité rien ne serait possible et aboutirait à la mort de notre ville.

Ils vont aussi nous dire que, malgré les difficultés dues aux baisses des dotations, la majorité a réussi à maintenir sa capacité d'autofinancement et que le budget des années à venir poursuivra cet effort ligne par ligne en recherchant des économies pour une gestion optimisée qui serait la seule possible et réalisable.

Sur le papier tout va bien. Pourtant les spinaliens ne ressentent pas ses bienfaits sur le terrain. Le budget est réalisé dans la douleur et l'attractivité de la ville diminue chaque année. Malgré la mise en place d'un manager censée redynamiser le centre-ville, les vitrines restent désespérément vides et la ville se meurt à petit feu. Le dynamisme n'est pas au rendez-vous et, Epinal ne parvient pas à retrouver les habitants qu'elle a perdus. On réalise même de grosses dépenses d'animation pour faire oublier le quotidien à nos concitoyens et il n'en est pas moins que les difficultés s'accroissent de jour en jour dans les foyers.

La première cause de ce déclin est le manque d'ambition de la majorité.

La deuxième est une imposition dissuasive, une des plus haute de France si on la compare aux villes de la même taille et depuis deux décennies, elle fait fuir des milliers de citoyens et prive la ville de l'installation de nouveaux talents qui pourraient garantir un bon niveau de compétitivité. Ces deux causes étant étroitement liées, je regrette pour Epinal que les responsables de la majorité aient toujours bêtement et égoïstement repoussé les

propositions de la minorité. Je regrette aussi qu'Epinal contrairement à d'autres ville, le DOB n'en soit pas un, mais un spectacle de la majorité qui se félicite en essayant de discréditer l'opposition au lieu de construire quelque chose avec elle où les spinaliens seraient les premiers gagnants. Ce DOB sera comme les autres années, sans intérêts et sans saveurs, avec une présentation optimiste de la situation, un copié collé des années précédentes. Le temps est pourtant venu de bouleverser les usages afin de repartir sur une base nouvelle. Le système a atteint ses limites. Les prévisions laissent apparaître une diminution de l'épargne brute de 850.000 €. Devant cette réalité récurrente, il ne s'agit plus de construire un budget en se contentant de faire des ajustements et des économies à la ligne mais de procéder à un changement de politique global.

Aujourd'hui c'est une véritable volonté de repeuplement qui pourrait relancer une dynamique et permettrait une augmentation substantielle du budget et par conséquent notre capacité d'investissement. Pour cela il faut s'attaquer à notre fiscalité dissuasive, en offrant une fiscalité attractive aux nouveaux habitants, entrepreneurs et en stoppant l'augmentation des impôts. Il faut réellement stopper l'augmentation et non pas uniquement se contenter de tenir le taux. Une nouvelle augmentation des impôts de 2% cette année c'est vraiment dissuasif pour les habitants.

De plus, il est nécessaire de revoir l'octroi des subventions sans se laisser guider par le seul but électoraliste.

Concernant les dépenses de personnel il est aussi urgent au-delà de la dépense même, d'entendre les revendications des employés de la mairie pour les rendre plus efficaces. Dans deux jours, la France sera dans la rue, cette France s'adresse au gouvernement mais également aux collectivités locales, les français ne supportent plus les dirigeants politiques qui les ont conduits à ce point de rupture. La majorité à Epinal est responsable localement. Alors plutôt que, de vous convaincre de changer une virgule ou une ligne de votre budget 2019, qui sera sauf réactions à nos propos de ce soir, dans la pleine continuité des années passées, au sein d'une opposition élargie, nous proposerons dans quelques mois un projet global et alternatif à la passivité mortifère en vue des prochaines élections locales. Afin que la ville retrouve un nouveau souffle.

### **Monsieur le Maire :**

Premièrement, vous avez commencé par évoquer la vacance de centre-ville. Alors, je souhaite rappeler que contrairement à ce que vous affirmez, que la vacance des locaux de centre-ville phénomène national très fort, et je vous invite à aller voir ce qui se fait ailleurs, nous avons un taux à 14% et nous sommes passés à 10%. Si l'on exclut la galerie Saint-Nicolas qui est de gestion entièrement privée, notre taux de vacance sur la ville passe à 7%. Concernant, la fiscalité, vous affirmez que nous sommes les champions de la fiscalité.

L'association « Villes de France » regroupent 121 villes moyennes, et compare ce qui est comparable, la fiscalité à Epinal est inférieure à 23,53% en ce qui concerne la taxe foncière. Le taux de fiscalité est donc inférieur au taux moyen recensé par « Villes de France » il est de 26,54%. Lorsque l'on prend les taux des 121 villes moyennes de France entre 20.000 et 100.000 habitants le taux moyen s'élève en effet à 26,54%, Epinal se situe en dessous. Il y a donc des communes qui sont à 14% ou 15% c'est vrai, mais nous restons tout de même en dessous de la moyenne. Vous ne pouvez pas dire le contraire. La ville se situe dans le milieu du tableau. Il faut arrêter de se faire du mal et de dire du mal de sa collectivité ce n'est pas bien. On a un taux de fiscalité inférieur à la moyenne évoquée. Les chiffres sont vérifiables sur le site de « Villes de France ». Il faut arrêter de dire des choses comme celles-ci. Je rappelle que nous n'avons pas touché aux taux depuis (puisque vous m'y amenez) longtemps.

Monsieur Robinot, vous reprochez à la majorité de ne pas écouter les propositions faites. Alors Monsieur Robinot qu'est-ce que vous nous proposez ?

Comment est-ce que l'on peut y arriver ? Si c'est pour dire qu'il faut baisser les impôts de 30% c'est inutile.

**Monsieur Robinot :**

J'ai terminé mon propos en affirmant que nous allons proposer un projet global aux prochaines élections.

**Monsieur le Maire :**

Nous vous demandons d'apporter des éléments pour ce débat.

**Monsieur Robinot :**

Nous ne sommes pas du tout dans la même optique.

**Monsieur le Maire :**

Ça c'est de la lucidité et nous sommes d'accord sur ce point.

**Monsieur Robinot :**

Je ne vais pas vous inciter à modifier votre projet pour une simple virgule ou un point puisque votre projet est déjà bloqué. On a eu les éléments 10 jours auparavant. Vous, vous travaillez dessus depuis 3 mois. Nous n'avons donc pas tous les éléments nécessaires pour vous faire des retours. On pourra le faire seulement avec les résultats de 2018, voir même en début d'année. Cela nous permettra de prévoir un programme pour 2020.

**Monsieur le Maire :**

Dites-nous, Monsieur Robinot, comment pouvons-nous améliorer les choses ? Je suis tout prêt, encore une fois comme dit à Monsieur Binamé, pour pouvoir baisser les impôts, augmenter les subventions aux associations, diminuer la masse salariale, à vous écouter.

**Monsieur Robinot :**

Quand je vous dis que je ne suis pas d'accord avec la distribution des subventions sportives. Je pense par exemple qu'il faut revoir et baisser certaines et cela sera retranscrit dans notre programme.

**Monsieur le Maire :**

On pourrait en faire l'économie de suite si vous proposez des idées pour baisser les éléments évoqués. Nous donner quelle association mérite une baisse. On baisse les subventions, comme ça l'impopularité je l'assume et pas vous.

**Monsieur Robinot :**

Je n'ai pas peur de l'impopularité. C'est un jeu !

**Monsieur le Maire :**

Ce n'est pas un jeu ! Vous avez des idées pour baisser les subventions aux associations ?

**Monsieur Robinot :**

En effet, certaines associations... Il faut redistribuer différemment.

**Monsieur le Maire :**

Dites-moi quelles associations, des associations de types culturelles, sportives ?

**Monsieur Robinot :**

Toutes à vrai dire. Aujourd'hui, des habitudes ce sont créées, on fait partie de commissions on s'aperçoit que ce sont toujours les mêmes.

**Monsieur le Maire :**

Vous n'êtes pas obligé de vous dévoiler intégralement mais donnez-nous des exemples. J'aimerais savoir pour donner un avis.

**Monsieur Robinot :**

Je ne vous donnerai pas de grain à moudre !

**Monsieur Lacour :**

Vous savez les propositions émanant de Monsieur Robinot, vous les voyez tous les mois dans le Vivre à Epinal. Ces articles sont toujours pleins de propositions cela vous échappe ?

**Monsieur Robinot :**

Concernant le vivre à Epinal on m'a censuré des articles, on me demande de changer mes articles régulièrement.

**Monsieur le Maire :**

Laissez Monsieur Lacour s'exprimer, le débat est dirigé par le Maire.

### **Monsieur Robinot :**

Vous savez, ne rigolez pas on m'a censuré notamment au moment de certaines élections. Désormais, je ne mets plus rien.

### **Monsieur le Maire :**

Monsieur Lacour a la parole.

### **Monsieur Lacour :**

Merci de me la laisser. C'est gentil. Les propositions on les aura au mois de décembre, trop tard !

Il y a certes la baisse des dotations le gel... mais vous n'avez pas parlé de la taxe d'habitation qui doit être pris en charge par l'Etat. Il ne faut pas rêver, vous connaissez l'Etat comme moi, on va prendre la taxe d'habitation de sorte que les ménages ne la paient plus.

### **Monsieur le Maire :**

Je peux répondre là dessus. Cette année, c'est un dégrèvement ce qui signifie que l'on sera remboursé au centime près. On peut espérer que l'an prochain ce soit un dégrèvement sur la partie supplémentaire. L'idéal serait un dégrèvement sur les 65%. Pour le moment, on ne peut pas en préjuger parce que le PLF, sur les trois premières années ce sera un dégrèvement donc on récupérera l'intégralité de la somme.

C'est après que l'on peut être légitimement inquiet. Aujourd'hui, les discussions en cours avec le gouvernement et les associations d'élus comme « Villes de France » l'Association des Maires de France, les Communautés Urbaines, une des pistes serait le transfert de la taxe (elle représente 26 milliards on sait que l'Etat ne les trouvera pas). Il faudrait proposer que la fiscalité foncière soit transférée des départements aux communes. Mais dans bien des départements la fiscalité départementale est inférieure à la taxe d'habitation supprimée. Cela suppose de trouver des ajustements. Je vais régulièrement à la Commission de Finances de Villes de France en contact avec certains Ministères, on étudie la possible mise en place d'un impôt dynamique avec une fraction de TVA pour remplacer la taxe d'habitation. Donc la suppression de la taxe pour les habitants et bien actée. La difficulté maintenant, va être de trouver une ressource de substitution pour les collectivités.

Voici les deux pistes en cours de travail. Mais cela pourrait également être un mixe des deux. Le Conseil Départemental des Vosges a une taxe foncière supérieure à notre taxe d'habitation. Mais dans les départements moins riches (Rhône, Haute-Savoie), la taxe départementale est faible elle ne peut donc pas compenser.

En outre, cela pose un réel problème d'autonomie fiscale, si vous enlevez la taxe foncière aux départements ils n'ont plus de fiscalité qu'ils maîtrisent. Les départements sont contre. Tout le monde souhaite garder un dynamisme de la recette, car si elle est figée (comme la taxe professionnelle Epinal Golbey on a eu un FNGIR qui nous a été attribué il ne bouge pas et n'augmente plus) cela va représenter une réelle source d'inquiétude. Dans ce DOB ce soir nous avons des recettes qui n'augmentent pas. On a des dépenses qui augmentent plus que les recettes. La suppression totale de la taxe d'habitation en plus des exonérations représente 26 milliards d'euros. Il faut trouver les ressources nécessaires, et ce n'est pas évident lorsqu'on est dans un objectif inférieur aux 3%. On cherche des pistes et la TVA semble être une bonne piste.

**Monsieur Binamé :**

Je souhaite rebondir sur la taxe d'habitation. J'entends certaines choses sur les collectivités et c'est une évidence aujourd'hui que le système de compensation n'est pas finalisé.

**Monsieur le Maire :**

Non pour le moment il y a un dégrèvement.

**Monsieur Binamé :**

Cette exonération est un pouvoir d'achat supplémentaire pour la population. C'est bien le but de ce qui a été mis en place, pour ceux qui payent des impôts. C'est important de le rappeler.

**Monsieur le Maire :**

D'autres interventions ?

**Monsieur Lacour :**

Ma proposition, c'est de présenter un budget en déficit pour mettre l'Etat face à ses responsabilités. On y arrive plus avec toutes les suppressions qu'on nous fait !

**Monsieur le Maire :**

Nous avons beaucoup de points communs Monsieur Lacour, mais je suis un républicain et vous un révolutionnaire.

Vous proposez le système italien ? Nous n'allons pas nous mettre en dehors de la loi !

Je considère à présent que le Débat d'Orientation Budgétaire est clos.

VILLE



D'EPINAL

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 33

Excusés : 6

Absent : 0

### Séance du 15 NOVEMBRE 2018

Adopté : à l'unanimité

*Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 8 Novembre 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,  
Présidence de Monsieur Michel HEINRICH - Secrétaire Monsieur Jean-Claude CRAVOISY*

### DÉCISION MODIFICATIVE

**Le Conseil Municipal,**

Entendu le rapport de Monsieur Jean-Claude CRAVOISY, Adjoint au Maire,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 13 Novembre 2018,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE :**

D'APPROUVER les décisions modificatives suivantes :

#### BUDGET PRINCIPAL

#### SECTION INVESTISSEMENT

	Dépenses	Recettes
<b>Enveloppes supplémentaires pour les travaux de sécurisation dans les écoles et des redéploiements de crédits pour divers travaux</b>		
908-822-2315	+129 000.00	
902-213-2313	+ 70 000.00	
908-810-20422	+11 605.00	
900-020-2313	-29 605.00	
908-822-2313	-181 000.00	
900-020-2313	-19 209.00	
908-822-2313	-146 138.00	
908-822-2315	-31 000.00	
908-821-2315	-14 000.00	
919-919		-210 347.00
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>-210 347.00</b>	<b>-210 347.00</b>

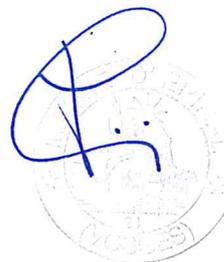
**BUDGET PRINCIPAL****SECTION FONCTIONNEMENT**

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Redéploiements de crédits de l'investissement en fonctionnement</b>		
920-024-6574	+100.00	
920-020-6188	-100.00	
920-020-615221	+14 234.00	
920-020-60632	+4 975.00	
928-810-64111	+ 146 138.00	
928-821-615231	+14 000.00	
928-822-615231	+31 000.00	
939-939	-210 347.00	
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Acte transmis au contrôle de  
légalité le  
**20 NOV. 2018**  
**Ville d'Epinal**  
Secrétariat des Assemblées

Pour extrait conforme,

Le Maire



VILLE



D'ÉPINAL

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 33

Excusés : 6

Absent : 0

### Séance du 15 NOVEMBRE 2018

Adopté : à l'unanimité

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 8 Novembre 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,

Présidence de Monsieur Michel HEINRICH - Secrétaire Monsieur Jean-Claude CRAVOISY

### COMPÉTENCE « GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES »

**Le Conseil Municipal,**

Entendu le rapport de Monsieur Michel HEINRICH, Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les dispositions des articles L.5211-17 et L.5216-5,

Vu la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eaux et assainissement aux communautés de communes,

Vu l'instruction ministérielle relative à l'application de la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eaux et assainissement aux communautés de communes,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération d'Épinal,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 13 Novembre 2018,

Après en avoir délibéré,

#### DÉCIDE :

D'APPROUVER, au profit de la Communauté d'Agglomération d'Épinal, le transfert, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, de la compétence supplémentaire facultative suivante, et de modifier ses statuts en conséquence :

« Gestion des eaux pluviales urbaines ».

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à exécuter la présente délibération.



Pour extrait conforme,  
Le Maire



VILLE



D'EPINAL

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents: 33

Excusés : 6

Absent : 0

Adopté : à l'unanimité

### Séance du 15 Novembre 2018

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 8 Novembre 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,

Présidence de Monsieur Michel HEINRICH - Secrétaire Monsieur Jean-Claude CRAVOISY

### GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'ÉPINAL POUR L'ACQUISITION D'UN PROGICIEL DE GESTION DU PROTOCOLE

**Le Conseil Municipal,**

Entendu le rapport présenté par Monsieur Jean-Claude CRAVOISY, Adjoint au Maire,

Vu l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et son décret d'application n°2016-360 du 25 mars 2016,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 13 Novembre 2018.

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE :**

D'APPROUVER la convention constitutive d'un groupement de commandes avec la Communauté d'Agglomération d'Épinal pour l'acquisition d'un progiciel de gestion du protocole.

DE PRECISER que la présente consultation sera passée selon la procédure adaptée.

DE PRECISER que la Ville d'Épinal est désignée par les parties comme coordonnateur du groupement.

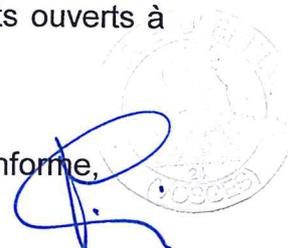
DE PRECISER que chacune des collectivités participera pour moitié.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive de groupement de commandes correspondante.

D'IMPUTER les dépenses et les recettes correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget.



Pour extrait conforme,  
Le Maire



VILLE



D'EPINAL

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 33

Excusés : 6

Absent : 0

Adopté : à l'unanimité

### Séance du 15 NOVEMBRE 2018

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 8 Novembre 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,

Présidence de Monsieur Michel HEINRICH - Secrétaire Monsieur Jean-Claude CRAVOISY

## RENOUVELLEMENT DU DISPOSITIF DE SUBVENTIONS POUR L'AMÉNAGEMENT DE TERRASSES

### Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Monsieur Patrick NARDIN, Adjoint au Maire,  
Vu la charte des terrasses approuvée par délibération du Conseil Municipal du 21 mai 2015,  
Vu l'avis favorable émis par la Commission Déplacements et Aménagements Urbains et Urbanisme du 7 Novembre 2018,  
Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 13 Novembre 2018,  
Après en avoir délibéré,

### DÉCIDE :

D'APPROUVER le renouvellement, pour une période de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2019, de la mesure d'accompagnement visant à soutenir l'aménagement des terrasses en conformité avec la charte, sous la forme d'une aide financière. Cette aide est fixée à hauteur de 11 % des dépenses jusqu'à 10.000 € HT de l'aménagement supporté par le commerçant.

D'APPROUVER également et pour la même période, une aide supplémentaire qui pourra être consentie aux commerçants qui procéderont, lors d'un renouvellement de matériel, à l'achat de parasols de qualité et professionnel en remplacement de leurs stores double pente. Dans ce cas, l'aide est fixée à hauteur de 15 % du montant des dépenses dans la limite de 10.000 € HT. Cette aide est également possible pour les commerçants qui procéderont à l'acquisition ou au remplacement de parasols.

D'APPROUVER le règlement d'octroi des aides pour l'aménagement des terrasses tel qu'annexé à la présente délibération.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette affaire.

D'IMPUTER les dépenses correspondantes sur les crédits qui seront ouverts à cet effet aux budgets 2019 - 2020 et 2021.



Acte transmis au contrôle de  
légalité le  
20 NOV 2018  
Pour extrait conforme  
Le Maire Secrétaire des Assemblées

VILLE



D'EPINAL

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 33

Excusés : 6

Absent : 0

Adopté : à l'unanimité

### Séance du 15 NOVEMBRE 2018

*Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 8 Novembre 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,*

*Présidence de Monsieur Michel HEINRICH - Secrétaire Monsieur Jean-Claude CRAVOISY*

### RENOUVELLEMENT DU DISPOSITIF DE SUBVENTION POUR LA RÉNOVATION DES VITRINES COMMERCIALES

**Le Conseil Municipal,**

Entendu le rapport de Monsieur Patrick NARDIN, Adjoint au Maire,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Déplacements et Aménagements Urbains et Urbanisme du 7 Novembre 2018,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 13 Novembre 2018,

Après en avoir délibéré,

#### **DÉCIDE :**

D'APPROUVER le renouvellement du règlement d'aide aux vitrines commerciales tel qu'annexé à la présente délibération, jusqu'au 31 décembre 2021,

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

D'IMPUTER les dépenses correspondantes sur les crédits qui seront ouverts à cet effet aux budgets 2019, 2020 et 2021.



Pour extrait conforme,  
Le Maire



VILLE



D'EPINAL

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 32

Excusés : 6

Absent : 0

Adopté : à l'unanimité

### Séance du 15 NOVEMBRE 2018

*Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 8 Novembre 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,*

*Présidence de Monsieur Michel HEINRICH - Secrétaire Monsieur Jean-Claude CRAVOISY*

### GROUPEMENT DE COMMANDES POUR DES PRESTATIONS D'ASSURANCES

**Le Conseil Municipal,**

Entendu le rapport de Monsieur Jean-Claude CRAVOISY, Adjoint au Maire,

Vu l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 13 Novembre 2018,

Vu la décision de l'Office de Tourisme et de sa Région de quitter le groupement de commandes relatif à des marchés de prestations d'assurances,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE :**

DE PRENDRE ACTE du retrait de l'Office de Tourisme et de sa Région de la convention de groupement de commandes relative à des marchés de prestations d'assurances.

Pour extrait conforme,  
Le Maire

20 NOV. 2018  
Ville d'Epinal  
Secrétariat des Services



VILLE



D'ÉPINAL

---

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

Présents : 32

Excusés : 6

Absent : 0

Adopté : à l'unanimité

---

**Séance du 15 NOVEMBRE 2018**

*Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 8 Novembre 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,*

*Présidence de Monsieur Michel HEINRICH - Secrétaire Monsieur Jean-Claude CRAVOISY*

**ATTRIBUTION DES MARCHÉS PUBLICS  
DE PRESTATIONS D'ASSURANCES****Le Conseil Municipal,**

Entendu le rapport de Monsieur Jean-Claude CRAVOISY, Adjoint au Maire,

Vu l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et son décret d'application n°2016-360 du 25 mars 2016,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes passée entre la Communauté d'Agglomération d'Épinal, la Ville d'Épinal et le Centre Communal d'Action Sociale d'Épinal relative aux marchés de prestations d'assurances,

Vu le choix émis par la Commission d'Appel d'Offres réunie le 15 octobre dernier,

Vu l'avis favorable émis par la Commission des Moyens Généraux, de la Réglementation et des Cimetières du 8 Novembre 2018,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 13 Novembre 2018,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE :**

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés d'assurances portant sur les lots suivants :

- Lot n°1 - Assurance des dommages aux biens et des risques annexes :

Contrat global pour l'ensemble des bâtiments propriétés ou occupés à quelque titre que ce soit par la ville d'Épinal pour une superficie estimée à 203.881 m<sup>2</sup>.

La solution alternative proposée par GROUPAMA GRAND EST – 30 Boulevard de Champagne – BP 97830 – 21078 Dijon Cedex est retenue et correspond à une prime annuelle d'un montant de 52.945,62 € TTC

- Lot n°2 – Assurance des responsabilités et des risques annexes :

Garantie de la responsabilité générale présentée sous la forme d'un contrat « tout risque sauf ». L'attributaire retenu est la société SMACL ASSURANCES – 141 Avenue Salvador Allende – 79031 Niort pour une formule de base dont la prime d'assurance annuelle, basée sur l'assiette de la masse salariale brute du dernier budget hors charges patronales (18.511.292 € ) est d'un montant de 11.832,77 € TTC honoraires inclus.

- Lot n°3 – Assurance des véhicules et des risques annexes :

L'attributaire retenu est la société SMACL ASSURANCES – 141 Avenue Salvador Allende – 79031 Niort pour sa proposition alternative correspondant à une prime annuelle de 42.102,28 € TTC honoraires inclus et la prestation supplémentaire éventuelle portant sur des bris de machine pour un montant de 798,36 € TTC honoraire inclus.

- Lot n°4 - Assurance de la Protection juridique de la collectivité :

L'attributaire retenu est la société SMACL ASSURANCES – 141 Avenue Salvador Allende – 79031 Niort pour sa proposition correspondant à une prime annuelle d'un montant de 1.847,28 € TTC honoraires inclus.

- Lot n°5 - Assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus : 832 agents et 39 élus :

L'attributaire retenu est la société SMACL ASSURANCES – 141 Avenue Salvador Allende – 79031 Niort pour sa proposition correspondant à une prime annuelle d'un montant de 2.409,85 € TTC honoraires inclus.

- Lot n°6 – Assurance des prestations statutaires :

L'attributaire retenu est la société CNP ASSURANCES SA – 4 Place Raoul Dautry – 75716 Paris cedex 15 pour une prime annuelle hors charges patronales d'un montant de 184.709,03 € TTC correspondant à une couverture Décès / accident du travail / maladie professionnelle / maladie imputable au service.

- Lot n°7 – Assurance des expositions d'œuvres d'art – ouvrages rares :

L'attributaire retenu est le groupement SARRE ET MOSELLE – 17 bis avenue Poincaré – 57401 Sarrebourg (mandataire) et MS AMLIN Marine – 58 Rue de la Boétie – 75008 Paris pour une prime annuelle de 122 € TTC pour les expositions temporaires et 1.395 € TTC pour les expositions permanentes.

- Lot n°8 – Assurance des cyber-risques est déclaré infructueux car aucune offre n'a été déposée. La collectivité consultera directement des prestataires conformément à l'article 30 du Décret n°2016-360 relatif aux marchés publics.

D'IMPUTER les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget.



Pour extrait conforme,  
Le Maire

VILLE



D'ÉPINAL

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 32

Excusés : 6

Absent : 0

Adopté : à l'unanimité

### Séance du 15 NOVEMBRE 2018

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 8 Novembre 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,

Présidence de Monsieur Michel HEINRICH - Secrétaire Monsieur Jean-Claude CRAVOISY

### ÉCHANGE SANS SOULTE DANS LE CADRE DE L'AMÉNAGEMENT DE LA RUE DU MARTINET

#### Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Monsieur Jean-Claude CRAVOISY, Adjoint au Maire,  
Vu l'accord émis en date du 21 mars 2017 par l'indivision BERNHARD/LENAIN,  
Vu l'avis de France Domaine du 3 juillet 2018,  
Vu l'avis favorable émis par la Commission des Moyens Généraux, de la Réglementation et des Cimetières du 8 novembre 2018,  
Vu l'avis favorable émis par la Commission permanente du 13 novembre 2018,  
Après en avoir délibéré,

#### DÉCIDE :

D'APPROUVER le déclassement et la désaffectation d'une portion du domaine public constituant partie de la rue du Martinet à Épinal, qui est actuellement cadastrée CH 185.

D'APPROUVER, après mise en œuvre du déclassement précité, l'échange sans soulte avec l'indivision BERNHARD/LENAIN. La Ville d'Épinal cédant la parcelle CH 185, d'une surface 313 m<sup>2</sup>, et recevant en contrepartie la parcelle cadastrée CH 184, d'une surface de 469 m<sup>2</sup>.

D'INCORPORER au domaine public communal, la parcelle cadastrée A 2048, d'une contenance de 13 m<sup>2</sup>.

D'AUTORISER la constitution ou la suppression de toute servitude qui s'avèrerait nécessaire dans cette affaire.

DE PRÉCISER que les biens échangés seront évalués à l'euro symbolique et que l'ensemble des frais liés à cette affaire sera supporté par la Ville d'Épinal.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.



Pour extrait conforme,  
Le Maire

VILLE



D'ÉPINAL

---

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

Présents : 32

Excusés : 6

Absent : 0

Adopté : à l'unanimité

---

**Séance du 15 NOVEMBRE 2018**

*Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 8 Novembre 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,*

*Présidence de Monsieur Michel HEINRICH - Secrétaire Monsieur Jean-Claude CRAVOISY*

**ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTRÉE C 245**  
**SITUÉE LIEU-DIT AU BAN D'AYDOILLES**

**Le Conseil Municipal,**

Entendu le rapport de Monsieur Daniel VALENTIN, Adjoint au Maire,

Vu le Code Forestier, notamment ses Articles L. 331-22 et L. 331-24,

Vu la notification de vente adressée à la Ville d'Épinal par Maître PETITGENET, Notaire à Bruyères, en date du 9 août 2018 dans le cadre de la procédure de cession qui concerne la parcelle cadastrée C245 appartenant à Madame Marie-Claude TOUSSAINT et qui est située lieu-dit « Au Ban d'Aydoilles » pour une contenance de 10.916 m<sup>2</sup>,

Vu l'avis favorable émis par la commission Développement Durable, Cadre de Vie et Patrimoine Forestier du 5 novembre 2018,

Vu l'avis favorable émis par la Commission permanente du 13 novembre 2018,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE :**

D'EXERCER en écho aux échanges intervenus entre Maître PETITGENET et la Ville d'Épinal, pour un montant de 1.000 €, hors frais d'acte, et dans le cadre de la transaction qui concerne la parcelle cadastrée C 245 appartenant à Madame Marie-Claude TOUSSAINT et qui est située lieu-dit « Au Ban d'Aydoilles » pour une contenance de 10.916 m<sup>2</sup>, les droits de préemption et de préférence respectivement prévus aux articles L. 331-22 et L. 331-24 du Code Forestier.

DE PRÉCISER que l'ensemble des frais afférents à cette affaire seront à la charge de la Commune.

DE SOLLICITER à l'issue et auprès de Monsieur le Préfet des Vosges, l'application du régime forestier à cette parcelle cadastrée C 245, sise lieu-dit « AU BAN D'AYDOILLES » pour une contenance de 10.916 m<sup>2</sup>.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire et à désigner le Notaire chargé de formaliser la transaction afférente.

D'IMPUTER les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget.



Pour extrait conforme,  
Le Maire



VILLE



D'ÉPINAL

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 32

Excusés : 6

Absent : 0

Adopté : à l'unanimité

### Séance du 15 NOVEMBRE 2018

*Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 8 Novembre 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,*

*Présidence de Monsieur Michel HEINRICH - Secrétaire Monsieur Jean-Claude CRAVOISY*

### VERSEMENT DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES SPINALIENNES

**Le Conseil Municipal,**

Entendu le rapport de Madame Marie-Christine SERIEYS, Adjointe au Maire,

Vu l'avis favorable émis par la Commission des Sports du 12 Novembre 2018,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 13 novembre 2018,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE :**

D'APPROUVER le versement d'une subvention exceptionnelle de :

- 2.150 € pour les Enfants du Roc
- 500 € pour le Pop Fly Épinal nouvellement appelé « les Schlitters »
- 1.500 € pour le Véloce Club Spalien

D'IMPUTER les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget.

20 NOV. 2018  
Ville d'Épinal  
Secrétaire

Pour extrait conforme,  
Le Maire



VILLE



D'EPINAL

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 32

Excusés : 6

Absent : 0

Adopté : à l'unanimité

### Séance du 15 NOVEMBRE 2018

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 8 Novembre 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,

Présidence de Monsieur Michel HEINRICH - Secrétaire Monsieur Jean-Claude CRAVOISY

### VERSEMENT DE SUBVENTIONS POUR LES COLONIES DE VACANCES

**Le Conseil Municipal,**

Entendu le rapport de Madame Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE, Adjointe au Maire,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Jeunesse, Petite Enfance, Education et Restauration Scolaire du 12 novembre 2018,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 13 novembre 2018,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE :**

D'APPROUVER le versement de subventions aux différents organismes concernés pour le séjour des enfants spinaliens en colonies de vacances pour l'Eté 2018 :

ODCVL	3 580,00 €
UFCV	605,00 €
Vacances pour tous	3 790,00 €
Notre-Dame du Trupt	285,00 €
Eclaireurs de France	250,00 €
Association Jeunesse Plainfinoise	750,00 €
Scouts et Guides	477,50 €
Centre la Colline	210,00 €
Association de Gestion des Centres Sociaux Épinal	10 475,00 €
Jeunesse et Cultures	4 470,00 €
MJC « Georges Savouret »	180,00 €
Colonie Laxou	250,00 €
Association Grand Champ de Mars	8 961,25 €
<b>TOTAL</b>	<b>34 283,75 €</b>

D'IMPUTER les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget.

20 NOV. 2018  
**Ville d'Epinal**  
 Secrétariat des Assemblées

Pour extrait conforme,  
 Le Maire



VILLE



D'ÉPINAL

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 32

Excusés : 6

Absent : 0

Adopté : à l'unanimité

### Séance du 15 NOVEMBRE 2018

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 8 Novembre 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,

Présidence de Monsieur Michel HEINRICH - Secrétaire Monsieur Jean-Claude CRAVOISY

### CONTRIBUTION DES COMMUNES EXTÉRIEURES AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT POUR LA SCOLARISATION D'ENFANTS À ÉPINAL AU TITRE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2018/2019

#### Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Madame Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE, Adjointe au Maire,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Jeunesse, Petite Enfance, Éducation et Restauration Scolaire du 12 novembre 2018,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 13 novembre 2018,

Après en avoir délibéré,

#### DÉCIDE :

DE FIXER au titre de l'année scolaire 2018/2019, le montant de la participation financière des communes extérieures au titre de la décentralisation à :

- 1.933 € pour un élève scolarisé en école maternelle
- 855 € pour un élève scolarisé en école élémentaire.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

D'IMPUTER les recettes correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget.

Acte transmis au contrôle de  
légalité le

20 NOV. 2018

Ville d'Épinal  
Secrétariat des Asser...

Pour extrait conforme,  
Le Maire



VILLE



D'ÉPINAL

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 32

Excusés : 6

Absent : 0

Adopté : à l'unanimité

### Séance du 15 NOVEMBRE 2018

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 8 Novembre 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,

Présidence de Monsieur Michel HEINRICH - Secrétaire Monsieur Jean-Claude CRAVOISY

### CONTRIBUTION DES COMMUNES DE GOLBEY ET CHANTRAINE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT POUR LA SCOLARISATION D'ENFANTS À ÉPINAL AU TITRE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2018/2019

**Le Conseil Municipal,**

Entendu le rapport de Madame Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE, Adjointe au Maire,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Jeunesse, Petite Enfance, Éducation et Restauration Scolaire du 12 novembre 2018,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 13 novembre 2018,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE :**

DE FIXER au titre de l'année scolaire 2018/2019, le montant de la participation financière des communes de Golbey et de Chantraine (en application des accords liant la Ville d'Épinal à ces deux collectivités) aux frais de fonctionnement pour la scolarisation d'enfants à Épinal à :

- 553 € pour un élève scolarisé en école maternelle ou école élémentaire.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

D'IMPUTER les recettes correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget.



Pour extrait conforme,  
Le Maire



VILLE



D'EPINAL

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 32

Excusés : 6

Absent : 0

Adopté : à l'unanimité

### Séance du 15 NOVEMBRE 2018

*Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 8 Novembre 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,*

*Présidence de Monsieur Michel HEINRICH - Secrétaire Monsieur Jean-Claude CRAVOISY*

### VERSEMENT DE SUBVENTIONS

#### Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Madame Elisabeth DEL GÉNINI, Adjointe au Maire,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Communication, Promotion, Tourisme, Foires et Marchés du 12 novembre 2018,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 13 novembre 2018,

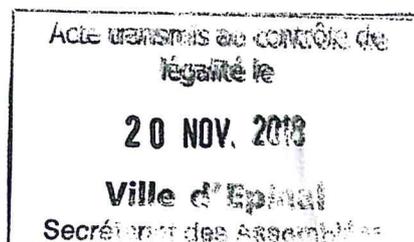
Après en avoir délibéré,

#### DÉCIDE :

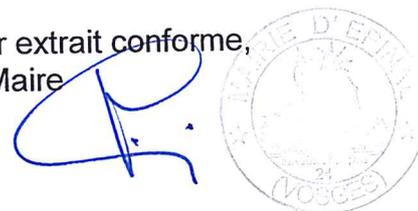
D'APPROUVER le versement d'une subvention d'accompagnement pour la location de salles ou matériels au Centre des Congrès, au profit des associations spinaliennes suivantes :

- Le Courage, pour un montant 2.723 € suite à l'organisation d'une journée de présentation de l'association, qui s'est tenue le 7 octobre 2018 ;
- Comité d'intérêt de Quartier Epinal Rive-Gauche, pour un montant de 1.928 € suite à l'organisation du salon des petites mains, qui s'est tenu le 28 octobre 2018 ;
- Bridge Club Spalien, pour un montant de 1.839 € dans le cadre d'un tournoi organisé le samedi 3 et le dimanche 4 novembre.

D'APPROUVER la décision modificative, consistant à augmenter de + 2.000 € sur la ligne 920 023 6574, et à diminuer du même montant la ligne 920 020 6188.



Pour extrait conforme,  
Le Maire



VILLE



D'ÉPINAL

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 32

Excusés : 6

Absent : 0

Adopté : à l'unanimité

### Séance du 15 NOVEMBRE 2018

*Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 8 Novembre 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,*

*Présidence de Monsieur Michel HEINRICH - Secrétaire Monsieur Jean-Claude CRAVOISY*

### VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION "LES COMPAGNONS DU DEVOIR"

**Le Conseil Municipal,**

Entendu le rapport de Madame Elisabeth DEL GÉNINI, Adjointe au Maire,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Communication, Promotion, Tourisme, Foires et Marchés du 12 novembre 2018,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 13 novembre 2018,

Après en avoir délibéré,

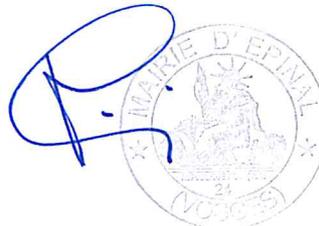
**DÉCIDE :**

D'APPROUVER le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 8.000 € pour l'organisation du Congrès National de l'Association "Les Compagnons du Devoir".

D'IMPUTER les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget.



Pour extrait conforme,  
Le Maire



VILLE



D'ÉPINAL

---

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

Présents : 32

Excusés : 6

Absent : 0

---

**Séance du 15 NOVEMBRE 2018**

Adopté : à l'unanimité  
Madame DEL GENINI ne participe pas au vote

*Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 8 Novembre 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,*

*Présidence de Monsieur Michel HEINRICH - Secrétaire Monsieur Jean-Claude CRAVOISY*

**CONVENTION AVEC L'OFFICE DE TOURISME D'ÉPINAL**  
**ET DE SA RÉGION POUR LES CONCERTS DE L'ORCHESTRE**  
**D'HARMONIE D'ÉPINAL**

**Le Conseil Municipal,**

Entendu le rapport de Monsieur Christophe PETIT, Adjoint au Maire,  
Vu l'avis favorable émis par la Commission Culture, Patrimoine historique et Jumelages du 12 Novembre 2018,  
Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 13 Novembre 2018

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE :**

D'APPROUVER la convention relative à la mise en place d'une « billetterie » par la Ville d'Épinal confiant l'émission des billets des concerts organisés par l'Orchestre d'Harmonie d'Épinal à l'Office de Tourisme d'Épinal et de sa région.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention avec l'Office de Tourisme d'Épinal et de sa Région et tout document afférent à ce dossier.

D'IMPUTER les recettes et les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget.



Pour extrait conforme,  
Le Maire



VILLE



D'EPINAL

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 32

Excusés : 6

Absent : 0

Adopté : à l'unanimité

### Séance du 15 NOVEMBRE 2018

*Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 8 Novembre 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,*

*Présidence de Monsieur Michel HEINRICH - Secrétaire Monsieur Jean-Claude CRAVOISY*

### VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU THÉÂTRE DE L'IMPRÉVU

#### Le Conseil Municipal,

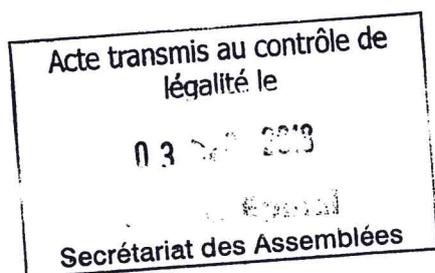
Entendu le rapport de Monsieur Christophe PETIT, Adjoint au Maire,  
Vu l'avis favorable émis par la Commission Culture, Patrimoine historique et Jumelages du 12 Novembre 2018,  
Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 13 novembre 2018,

Après en avoir délibéré,

#### DÉCIDE :

D'APPROUVER le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 600 € au titre de l'exercice 2018 à la compagnie le Théâtre de l'Imprévu.

D'IMPUTER les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget.



Pour extrait conforme,  
Le Maire

VILLE



D'ÉPINAL

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 32

Excusés : 6

Absent : 0

Adopté : à l'unanimité

### Séance du 15 NOVEMBRE 2018

*Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 8 Novembre 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,*

*Présidence de Monsieur Michel HEINRICH - Secrétaire Monsieur Jean-Claude CRAVOISY*

### MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

#### Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Madame Pascale DEAU, Adjointe au Maire,  
Vu l'avis favorable émis par la Commission des Affaires Sociales, Prévention et Personnel Municipal du 13 novembre 2018,  
Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 13 novembre 2018,

Après en avoir délibéré,

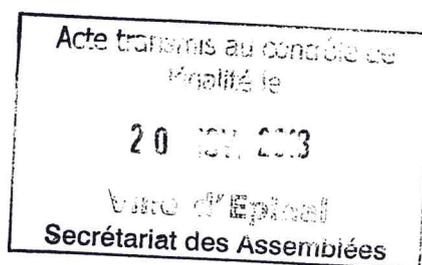
#### DÉCIDE :

D'APPROUVER LA TRANSFORMATION DES POSTES SUIVANTS :

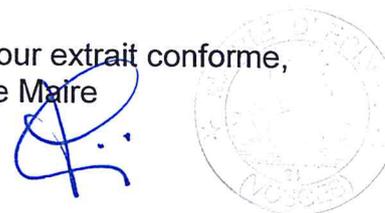
1 poste de Technicien Principal de 1 <sup>ère</sup> classe à Temps Complet (35h/semaine)	en	1 poste de Rédacteur Principal de 1 <sup>ère</sup> classe à Temps Complet (35h/semaine)
1 poste de Rédacteur à Temps Complet (35h/semaine)	en	1 poste d'Assistant Socio-Educatif à Temps Complet (35h/semaine)
1 poste d'Educateur des APS Principal de 1 <sup>ère</sup> classe à Temps Complet (35h/semaine)	en	1 poste de Rédacteur Principal de 1 <sup>ère</sup> classe à Temps Complet (35h/semaine)
1 poste d'Attaché à temps complet (35h/semaine)	en	1 poste d'Attaché Principal à temps complet (35h/semaine)
1 poste de Technicien Principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet (35h/semaine)	en	1 poste de Technicien Principal de 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet (35h/semaine)
1 poste d'Educateur des APS Principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet (35h/semaine)	en	1 poste d'Educateur des APS Principal de 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet (35h/semaine)
1 poste d'Educateur des APS à temps complet (35h/semaine)	en	1 poste d'Educateur des APS Principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet (35h/semaine)
3 postes d'Educateur des APS à temps complet (35h/semaine)	en	3 postes d'Educateur des APS Principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet (35h/semaine)

4 postes d'Adjoint Administratif Principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet (35h/semaine)	en	4 postes d'Adjoint Administratif Principal de 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet (35h/semaine)
4 postes d'Adjoint Administratif à temps complet (35h/semaine)	en	4 postes d'Adjoint Administratif Principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet (35h/semaine)
11 postes d'Adjoint Technique Principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet (35h/semaine)	en	11 postes d'Adjoint Technique Principal de 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet (35h/semaine)
24 postes d'Adjoint Technique à temps complet (35h/semaine)	en	24 postes d'Adjoint Technique Principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet (35h/semaine)
1 poste d'Adjoint d'Animation Principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet (35h/semaine)	en	1 poste d'Adjoint d'Animation Principal de 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet (35h/semaine)
5 postes d'Adjoint d'Animation à temps complet (35h/semaine)	en	5 postes d'Adjoint d'Animation Principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet (35h/semaine)
1 poste d'Adjoint d'Animation à temps non-complet (28h/semaine)	en	1 poste d'Adjoint d'Animation Principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps non-complet (28h/semaine)
1 poste d'Adjoint du Patrimoine à temps complet (35h/semaine)	en	1 poste d'Adjoint du Patrimoine Principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet (35h/semaine)
3 postes d'Agent de Maîtrise à temps complet (35h/semaine)	en	3 postes d'Agent de Maîtrise Principal à temps complet (35h/semaine)
7 postes d'ATSEM Principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet (35h/semaine)	en	7 postes d'ATSEM Principal de 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet (35h/semaine)
1 poste de Gardien- Brigadier de la Police Municipale à temps complet (35h/semaine)	en	1 poste de Brigadier-Chef de la Police Municipale à temps complet (35h/semaine)
1 poste d'Opérateur des APS Qualifié à temps complet (35h/semaine)	en	1 poste d'Opérateur des APS Principal à temps complet (35h/semaine)
1 poste d'Adjoint du Patrimoine Principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet (35h/semaine)	en	1 poste d'Assistant de Conservation du Patrimoine à temps complet (35h/semaine)
1 poste d'Adjoint Administratif Principal de 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet (35h/semaine)	en	1 poste de Rédacteur à temps complet (35h/semaine)
1 poste d'Agent de Maîtrise Principal à temps complet (35h/semaine)	en	1 poste de Technicien temps complet (35h/semaine)

D'IMPUTER les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget.



Pour extrait conforme,  
Le Maire



VILLE



D'EPINAL

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 32

Excusés : 6

Absent : 0

### Séance du 15 NOVEMBRE 2018

Adopté : à l'unanimité

*Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 8 novembre 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,*

*Présidence de Monsieur Michel HEINRICH - Secrétaire Monsieur Jean-Claude CRAVOISY*

### DÉPLACEMENTS DES ÉLUS DANS LE CADRE D'UN MANDAT SPÉCIAL

#### **Le Conseil Municipal,**

Entendu le rapport de Madame Pascale DEAU, Adjointe au Maire,

Vu l'avis favorable émis par la Commission des Affaires Sociales, Prévention et Personnel Municipal du 13 novembre 2018,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 13 novembre 2018,

Vu les articles L.2123-18 et L.2123-19 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les fonctions de Maire, d'Adjoint, de Conseiller Municipal et membre de délégation spéciale donnent droit au remboursement de frais que nécessite l'exécution des mandats spéciaux,

Considérant que le mandat spécial exclut les activités courantes de l'élu municipal et doit correspondre à une opération déterminée de façon précise quant à son objet,

Considérant que le mandat spécial est autorisé par le Conseil Municipal qui détermine précisément les missions entrant dans le cadre de ce mandat spécial,

Après en avoir délibéré,

#### **DÉCIDE :**

Les missions entrant dans le cadre de ce mandat spécial sont les suivantes :

- Au titre de déplacements à régulariser :
  - Commission régionale du patrimoine, le 04 avril 2018, à Metz et Dijon, pour Monsieur Jacques GRASSER,
  - Dans le cadre du jury littéraire des Imaginales, le 11 avril 2018, à Paris, pour Monsieur Jacques GRASSER,

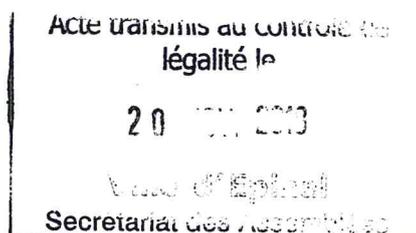
- Cérémonie militaire sur la base aérienne 116, le 24 avril 2018, à Luxeuil, pour Monsieur Jacques GRASSER,
  - Remise des trophées « Journée nationale des forêts », le 21 mars 2018, à Paris, pour Monsieur Dominique ANDRES,
  - Prix national 2017 des villes et villages fleuris, le 07 mars 2018, à Paris, pour Monsieur Pascal LIENARD,
  - Dans le cadre de l'obtention du label « Ma commune a du cœur », le 21 mars 2018, à Paris, pour Madame Pascale DEAU,
  - Journée de l'Agence pour l'éducation par le sport, le 27 mars 2018, à Paris, pour Madame Marie-Christine SERIEYS,
- Au titre d'autres déplacements :
    - Rencontre de Mme Jacqueline GOURAULT, ministre auprès du ministre d'État, ministre de l'Intérieur, le 31 octobre 2018 à Paris, pour Monsieur Michel HEINRICH (la rencontre du 10 octobre 2018 délibérée en séance du 4 octobre 2018 a été reportée),
    - Commission 'Politique de la Ville et cohésion sociale', le 24 octobre 2018, à Paris, pour Monsieur Michel HEINRICH,
    - Dans le cadre du 50<sup>ème</sup> anniversaire du jumelage, à Bitola,
      - o du 2 au 5 novembre 2018, pour Monsieur Geoffroy SCAGLIANI
      - o du 2 au 4 novembre 2018, pour Monsieur Michel HEINRICH
    - 101<sup>ème</sup> Congrès des Maires de France, du 20 au 22 novembre 2018, à Paris, pour Monsieur Michel HEINRICH,
    - Salon des Maires et des collectivités locales, le 22 novembre 2018, à Paris, pour Monsieur Michel HEINRICH,
    - Représentation de la Ville d'Epinal, du 9 au 11 novembre du 9 au 11 novembre 2018 à Chieri, pour Monsieur Jean-Claude PONS,
    - Conseil d'Administration de l'Agence SCALEN, le lundi 26 novembre 2018 à Nancy, pour Monsieur Nicolas BRAUN,
    - Conférence métropolitaine par le Sillon Lorrain, sur le thème « des singularités territoriales à l'attractivité régionale », le lundi 26 novembre 2018 à Nancy, pour Monsieur Nicolas BRAUN,

Les dépenses exposées par les élus dans le cadre des missions ci-dessus énumérées du mandat spécial devront être produites sur un état de frais et accompagnées d'un ordre de mission.

D'APPROUVER les dépenses exposées par les élus dans le cadre d'un mandat spécial et ceci conformément à la liste ci-avant énoncée.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent à ce dossier.

D'IMPUTER les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget.



Pour extrait conforme,  
Le Maire

